

# **Aperçu des statistiques sur le commerce de l'énergie en Amérique du Nord : méthodologie et caractéristiques**

Protocole d'entente trilatéral concernant la coopération  
en matière d'information sur l'énergie

Sous-groupe A : Statistiques sur le commerce de l'énergie

## Contenu

1. Introduction.....	1
2. Canada .....	1
2.1 Statistique Canada : Division de la statistique de l'environnement, de l'énergie et des transports .....	1
2.2 Office national de l'énergie.....	6
2.3 Statistique Canada : statistiques sur le commerce international de marchandises.....	10
2.4 Sommaire des flux actuels de données et des échanges entre les fournisseurs de données.....	14
3. Mexique .....	18
3.1 Commission réglementaire de l'énergie (CRE).....	18
3.2 Centre national du contrôle de l'énergie (CENACE).....	20
3.3 Petróleos Mexicanos (PEMEX) .....	20
3.4 Instituto Nacional de Estadística y Geografía (INEGI) (Institut national de la statistique et de la géographie) .....	28
4. États-Unis.....	34
4.1 Energy Information Administration (EIA) des États-Unis – Pétrole brut et produits pétroliers .....	34
4.2 Energy Information Administration (EIA) des États-Unis – Gaz naturel .....	40
4.3 Energy Information Administration (EIA) des États-Unis – Électricité .....	40
4.4 Census Bureau des États-Unis.....	40

## 1. Introduction

Dans le cadre d'un engagement récent, qui prend la forme d'un protocole d'entente entre le ministère des Ressources naturelles du Canada, le Department of Energy des États-Unis, et le Secretaría de Energía du Mexique, il a été convenu d'accroître la collaboration en matière d'information sur l'énergie, et plus précisément parmi les domaines de coopération déterminés, la comparaison systématique des renseignements sur l'importation et l'exportation respectives de l'énergie, afin de valider les données accessibles et d'accroître la qualité des données.

Dans chaque pays, il existe plusieurs sources de statistiques sur le commerce de l'énergie. Le présent document propose un aperçu de ces sources, et explique les différentes méthodologies qui s'appliquent aux données.

## 2. Canada

### 2.1 Statistique Canada : Division de la statistique de l'environnement, de l'énergie et des transports

La Division de la statistique de l'environnement, de l'énergie et des transports (DSEET) de Statistique Canada est chargée du programme de la statistique de l'énergie du Canada. Dans le cadre de ce programme, elle collecte et publie plusieurs statistiques concernant l'énergie. Celles qui suivent renferment de l'information sur le commerce international du pétrole brut, du gaz naturel, des liquides de gaz naturel (LGN) et de l'électricité.

#### 2.1.1 Sources de données, collecte et classification

Les données que publie le programme de la statistique de l'énergie se fondent sur un ensemble diversifié d'enquêtes mensuelles et de données administratives. Voici un aperçu des enquêtes ou programmes qui fournissent différents produits statistiques, y compris les statistiques sur le commerce de l'énergie.

##### **Transport du pétrole par pipelines (mensuel) (TPPM, [enquête 2148](#))**

**Population** : Tous les pipelines au Canada franchissant des frontières provinciales et nationales qui reçoivent et acheminent du pétrole brut, des gaz de pétrole liquéfiés (GPL) et des produits pétroliers raffinés.

**Échantillonnage** : Il s'agit d'un recensement. Aucun échantillonnage n'est fait, les données étant recueillies pour toutes les unités de la population cible.

**Source des données** : Il s'agit d'une enquête à participation obligatoire. Les données sont obtenues directement auprès des répondants.

##### **Services de gaz : réseaux de transport et de distribution (mensuel) (SGRTDM, [enquête 2149](#))**

**Population** : L'univers de cette enquête couvre toutes les compagnies classées comme opérant dans la distribution de gaz naturel (SCIAN 221310) ou dans le transport de gaz naturel par gazoducs (SCIAN 486210) selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

**Échantillonnage** : Il s'agit d'un recensement avec plan transversal. Aucun échantillonnage n'est fait, les données étant recueillies pour toutes les unités de la population cible.

**Source des données** : Il s'agit d'une enquête à participation obligatoire. Les données sont obtenues directement auprès des répondants.

### **Produits pétroliers raffinés (rapport mensuel) (PPRM, [enquête 2150](#))**

**Population :** L'ensemble statistique comprend toutes les entreprises de raffinage et les principaux distributeurs de produits pétroliers raffinés au Canada. La liste des répondants aux enquêtes est régulièrement mise à jour afin d'assurer une couverture totale en matière d'opérations de raffinage ainsi qu'une couverture suffisamment étendue des principaux distributeurs de ces produits. Les branches d'activité visées sont classées dans le sous-secteur 324, Fabrication de produits du pétrole et du charbon du SCIAN. Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à transformer le pétrole brut et le charbon en produits intermédiaires et en produits finis. Il comprend également les branches d'activité du sous-secteur 412, Grossistes distributeurs de produits pétroliers. Ce sous-secteur regroupe les établissements dont l'activité principale consiste à vendre du pétrole brut, des gaz de pétrole liquéfiés, du mazout de chauffage et d'autres produits du pétrole raffinés.

**Échantillonnage :** Il s'agit d'un recensement avec plan transversal. Aucun échantillonnage n'est fait, les données étant recueillies pour toutes les unités de la population cible.

**Source des données :** Il s'agit d'une enquête à participation obligatoire. Les données sont obtenues directement auprès des répondants.

### **Pétrole brut et gaz naturel (mensuel) (PBGNM, [enquête 2198](#))**

**Population :** Cette enquête renseigne sur toute la production conventionnelle ou non conventionnelle de pétrole brut et de gaz naturel du Canada, effectuée en mer ou sur terre, qui est classée dans le sous-secteur 211, Extraction de pétrole et de gaz du SCIAN.

**Échantillonnage :** Il s'agit d'un recensement avec plan transversal. Aucun échantillonnage n'est fait, les données étant recueillies pour toutes les unités de la population cible.

**Source des données :** Les données sont tirées de fichiers administratifs.

Les données sur l'approvisionnement en pétrole brut et en gaz naturel sont recueillies à partir de renseignements fournis sous forme de tableaux par les autorités fédérales, provinciales et territoriales qui sont responsables de la réglementation de la production de ces marchandises à l'intérieur des provinces et des territoires qu'elles représentent. Les données sont fournies par les organismes suivants :

- Office Canada – Terre-Neuve-et-Labrador sur les hydrocarbures extracôtiers
- Office Canada – Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers
- Ministère de l'Énergie et des Mines du Nouveau-Brunswick
- Ontario Oil Gas and Salt Resources Library
- Ministère des Ressources minières du Manitoba
- Ministère de l'Économie de la Saskatchewan
- Alberta Energy Regulator
- Ministère de l'Énergie et des Mines de la Colombie-Britannique
- L'Office national de l'énergie (ONE) fournit les données pour les Territoires du Nord-Ouest

### Électricité mensuelle ([enquête 2151](#))

**Population :** L'ensemble statistique comprend toutes les sociétés dont la production électrique est de 20 000 MWh/an ou plus ainsi que celles qui ont des importations, des exportations ou des mouvements interprovinciaux d'électricité. Ces sociétés représentent la majeure partie de la production et des importations, exportations et mouvements interprovinciaux d'énergie électrique. Dès 2016, le seuil général sera fixé à 500 kWh/an et à 100 kWh/an pour la production d'énergie solaire.

**Échantillonnage :** Il s'agit d'un recensement (auprès de la population définie).

**Source des données :** Il s'agit d'une enquête à participation obligatoire. Les données sont obtenues directement auprès des répondants.

### Enquête annuelle sur l'approvisionnement et l'écoulement de l'électricité ([enquête 2194](#)),

**Population :** L'ensemble statistique comprend les entreprises de production d'électricité et les industries produisant ou distribuant de l'énergie électrique (au moins 500 kWh/an).

**Échantillonnage :** Il s'agit d'un recensement avec plan transversal.

**Source des données :** Il s'agit d'une enquête à participation obligatoire. Les données sont obtenues directement auprès des répondants.

## 2.1.2 Statistiques sur les importations et les exportations d'énergie

### Pétrole brut

#### 1. CANSIM Tableau 126-0001 – Approvisionnement et utilisation du pétrole brut et équivalent

- Les données d'importation proviennent de l'enquête Produits pétroliers raffinés (rapport mensuel) (PPRM) et s'appliquent uniquement aux importations par raffineries. Elles ne comprennent donc pas les importations de condensats/diluants destinés aux régions qui exploitent les sables bitumineux.
- Exportations aux États-Unis par PADD (Petroleum Administration for Defence District) et destinations autres qu'aux États-Unis, par province. Les données d'exportation sont tirées du rapport Transport du pétrole par pipeline mensuel (TPPM) pour les exportations par pipeline et sont jumelées aux données de l'Office national de l'énergie (ONE) pour les exportations autres que par pipeline.
- La série publiée regroupe du pétrole brut, les condensats et les pentanes plus.
- Moment de la publication : mois de référence + 70 jours (en moyenne); unités : milliers de mètres cubes; fréquence : mensuelle.

#### 2. CANSIM Tableau 133-0003 – Sommaire du transport, par pipe-lines;

##### CANSIM Tableau 133-0004 – Arrivages et utilisation du pétrole brut et pentanes plus, par région d'origine

- Les données sont tirées du rapport TPPM et comprennent l'importation de pétrole brut acheminé aux raffineries par pipelines (en franchissant la frontière au Québec), ainsi que les condensats/diluants importés par pipelines qui sont acheminés vers les régions des sables bitumineux, en plus des exportations par pipelines vers les États-Unis.
- La série publiée regroupe du pétrole brut, les condensats et les pentanes plus.

- Moment de la publication : mois de référence + 50 jours (en moyenne); unités : mètres cubes; fréquence : mensuelle.
3. CANSIM Tableau 134-0001 – Approvisionnement de pétrole brut et équivalent aux raffineries
- Renferme les importations de raffineries par pays tirées de l'enquête Produits pétroliers raffinés (rapport mensuel) (PPRM). Les condensats importés par une raffinerie sont compris, tandis que les importations qui ne sont pas destinées aux raffineries ne le sont pas.
  - Comprend les équivalents d'hydrocarbures (condensats et pentanes plus).
  - Moment de la publication : mois de référence + 84 jours (en moyenne); unités : mètres cubes; fréquence : mensuelle.

### **Liquides de gaz naturel (LGN)**

1. CANSIM Tableau 128-0012 – Disponibilité et écoulement des LGN
- Importations et exportations de LGN d'usines de gaz.
  - Porte sur le propane, les butanes et l'éthane d'usines de gaz.
  - Pour le Canada et les provinces.
  - Moment de la publication : année de référence + au moins 11 mois; unités : mégalitres; fréquence : annuelle.
2. CANSIM Tableau 132-0001 – Approvisionnement et demande de LGN et de gaz de pétrole liquéfiés (GPL) (terminé après février 2013)
- Importations et exportations de LGN d'usines de gaz et de GPL de raffineries.
  - Porte sur le propane, les butanes et l'éthane.
  - La série a commencé en 1989 avant de prendre fin en 2013.
  - Unités : milliers de mètres cubes; fréquence : mensuelle.
3. CANSIM Tableau 133-0003 – Sommaire du transport, par pipelines
- Importations et exportations de GPL et de produits pétroliers raffinés.
  - Unités : milliers de mètres cubes; fréquence : mensuelle.
4. CANSIM Tableau 134-0004 – Approvisionnement et utilisation de produits pétroliers raffinés
- Importations et exportations de propane et de butanes par raffineries.
  - Le rapport peut parfois être confidentiel.
  - Unités : mètres cubes; fréquence : mensuelle.

### **Gaz naturel**

1. CANSIM Tableau 131-0001 – Approvisionnements et utilisations du gaz naturel
- Importations totales par province, exportations par province.
  - L'ONE est la source des données concernant l'importation. Les exportations se fondent sur un ensemble de statistiques découlant d'enquêtes et de l'ONE.
  - Moment de la publication : mois de référence + 70 jours (en moyenne); unités : millions de mètres cubes; fréquence : mensuelle.
2. CANSIM Tableau 129-0002 – Arrivages et utilisation du gaz naturel
- Comprend les exportations et les importations de gaz naturel par pipeline, par province.
  - L'enquête SGRTDM est la source de données.

- Moment de la publication : mois de référence + 59 jours (en moyenne); unités : milliers de mètres cubes; fréquence : mensuelle.
3. CANSIM Tableau 129-0004 – Commerce d'exportation et d'importation du gaz naturel avec les États-Unis
- L'ONE est la source des données concernant l'importation. Les exportations se fondent sur un ensemble de statistiques découlant d'enquêtes et de l'ONE.
  - Comprend les importations et les exportations en dollars.
  - Moment de la publication : mois de référence + 59 jours (en moyenne); unités : milliers de mètres cubes; fréquence : mensuelle.

## Électricité

1. CANSIM Tableau 127-0008 – Disponibilité et écoulement de l'énergie électrique, services d'électricité et industrie
- Total des exportations d'électricité vers les États-Unis et des importations d'électricité depuis les États-Unis, par province.
  - Les données sont de l'Enquête annuelle sur l'approvisionnement et l'écoulement de l'électricité ([Enquête 2194](#)) et font état des données commerciales de services d'électricité et d'établissement industriels qui produisent et/ou distribuent de l'électricité.
  - Moment de la publication : année de référence + 10 mois (en moyenne); unités : mégawattheures; valeur : en dollars; fréquence : annuelle.
2. CANSIM Tableau 127-0003 – Production de l'énergie électrique, réceptions, livraisons et disponibilité d'électricité
- Comprend l'électricité achetée et les autres réceptions des États-Unis, ainsi que les livraisons aux États-Unis. Offert par province d'origine (pour les exportations) et par province de destination (pour les importations).
  - Les estimations provinciales se fondent entièrement sur les données de l'ONE. Cependant, en raison de certaines suppressions que Statistique Canada a appliquées, le total est inférieur à celui des données publiées par l'ONE.
  - Données tirées de l'enquête Électricité mensuelle (enquête 2151).  
Moment de la publication : mois de référence + 55 jours (en moyenne); unités : mégawattheures; fréquence : mensuelle.

### 2.1.3 Remarques additionnelles

Le tableau de la Division de la statistique de l'environnement, de l'énergie et des transports (DSEET) sur l'approvisionnement et l'écoulement de pétrole brut comprend le pétrole brut et d'autres mélanges d'hydrocarbures similaires, y compris les pentanes plus et le pétrole brut synthétique. L'Energy Information Administration (EIA) des États-Unis intègre, par contre, les pentanes plus aux liquides de gaz naturel (LGN).

La plupart des exportations de pétrole brut canadien sont acheminées par pipelines; cependant, au cours des dernières années, une proportion de plus en plus grande est acheminée par d'autres modes de transport. Comme le

mentionne la section 2.2.1, les statistiques de la DSEET concernant les marchandises qui ne sont pas destinées aux États-Unis et qui ne sont pas acheminées par pipeline proviennent des données de l'ONE.

Les données de la DSEET concernant les exportations de gaz naturel sont aussi le résultat de jumelage des données d'enquêtes de Statistique Canada et des données administratives de l'Office national de l'énergie (ONE). Lorsqu'elles sont fournies, les valeurs monétaires proviennent entièrement de l'ONE ou elles sont dérivées à l'aide du prix unitaire de l'ONE multiplié par le volume obtenu lors de l'enquête SGRTDM.

La DSEET ne fait pas état de statistiques sur le gaz naturel liquéfié (GNL). Cependant, elles sont comprises dans les mouvements de pipelines une fois que le GNL importé est converti en gaz.

## **2.2 Office national de l'énergie**

L'ONE autorise et réglemente le commerce de l'énergie au moyen de licences à longue échéance, de permis et d'ordonnances à courte échéance. Dans le cadre des modalités, les titulaires de tels instruments doivent présenter, tous les mois, de l'information sur leurs exportations et leurs importations. L'ONE se sert de l'information pour exécuter son mandat de réglementation. En outre, l'ONE compile des données, partage des données regroupées avec Statistique Canada et d'autres organismes gouvernementaux, en plus de publier des statistiques à l'intention de l'industrie et de la population.

### **2.2.1 Statistiques sur les importations et les exportations d'énergie**

L'ONE publie des statistiques mensuelles sur les exportations de pétrole brut, de gaz naturel, de LGN et d'électricité, ainsi que des statistiques mensuelles sur les importations de gaz naturel, y compris le GNL et l'électricité. Les autres données d'importation proviennent de la DSEET lorsqu'elles sont rendues publiques.

Même si l'ONE a le pouvoir de réglementer l'exportation et l'importation de pétrole brut, de produits pétroliers raffinés, de gaz naturel et de LGN en vertu de la partie VI de la *Loi sur l'ONE*, la partie VI (pétrole et gaz) du Règlement exclut l'importation de pétrole brut, de produits pétroliers raffinés et de LGN. Ainsi, seule l'importation de gaz naturel exige actuellement l'autorisation de l'ONE.

Ces flux de données sont accessibles en termes de volume, de valeur et de valeur unitaire à l'échelle nationale. Certains sont aussi offerts pour des répartitions géographiques plus détaillées, comme à l'échelle provinciale, par province (canadienne), par région américaine ou Petroleum Administration for Defence District (PADD).

#### **Pétrole brut**

Population : tous les titulaires de licence d'exportation et d'ordonnance

Fréquence : mensuelle, trimestrielle, annuelle

Unités : mètres cubes, mètres cubes par jour

Produits :

1. Pétrole brut – Exportations totales de pétrole brut – Exportations totales par jour
  - Exportations totales par pétrole brut lourd ou léger;
  - Moment de publication : mois de référence + de 45 à 60 jours.
2. Rapport sur l'utilisation, les importations et les prix du pétrole brut.



3. Utilisation canadienne de pétrole brut et importations
  - Moment de publication : mois de référence + 111 jours.
  - Prix lié aux rentrées nettes des exportations de pétrole brut canadien par type.
  - Exportations de condensat, de pétrole léger non corrosif, de pétrole léger corrosif, de pétrole lourd par type.
  - Géographie plus détaillée, par destination américaine, PADD.

### **Liquides de gaz naturel (LGN)**

Population : tous les titulaires de licence d'exportation et d'ordonnance.

Fréquence : mensuelle.

Unités : mètres cubes, cents (\$CAD) le litre.

Début de la série : janvier 1990.

Moment de publication : mois de référence + 70 jours.

Produits :

1. Volume d'exportation de propane et de butane par origine (province) et mode de transport.
2. Volume d'exportation de propane et de butane par destination de PADD américain.
3. Volume d'exportation de propane et de butane par province.
4. Prix moyen par province.

### **Gaz naturel**

Population : tous les titulaires de licence d'exportation et d'importation et d'ordonnance.

Fréquence : mensuelle, annuelle.

Unités : mètres cubes.

Moment de publication : mois de référence + 39 jours (en moyenne).

Produits :

1. Aperçu historique des exportations de gaz naturel par port (volumes, prix, type d'acheteur, région, terme).
2. Aperçu historique des importations de gaz naturel par port (volumes, prix, terme).
3. GNL – détails sur l'expédition.

### **Électricité**

Population : tous les titulaires de licence d'exportation et de permis.

Fréquence : mensuelle.

Unités : mégawattheures, \$CAD, \$CAD le MWh.

Début de la série : janvier 1990.

Moment de publication : mois de référence + 39 jours (en moyenne).

Produits :

1. Tableau 1 – Résumé des exportations et importations d'électricité : quantité, valeur, valeur unitaire des exportations et des importations par type d'échange.
2. Tableau 2A – Rapport sommaire des exportations : quantité, valeur et valeur unitaire des exportations par province source, par autorisation et par type d'échange.

3. Tableau 2B – Rapport sommaire des importations : quantité, valeur et valeur unitaire des importations par province de destination, par autorisation et par type d'échange.
4. Tableau 3A – Rapport sommaire des ventes (exportations) : quantité, valeur et valeur unitaire par province (canadienne) source et par État (américain) de destination.
5. Tableau 3B – Rapport sommaire des achats (importations) : quantité, valeur et valeur unitaire par État (américain) source et par province (canadienne) de destination.

### **Règlement de l'Office national de l'énergie sur les rapports relatifs aux exportations et importations**

Le [Règlement de l'Office national de l'énergie sur les rapports relatifs aux exportations et importations](#) dresse la liste des renseignements que les titulaires d'ordonnance, de permis et de licence d'exportation ou d'importation doivent fournir régulièrement à l'ONE.

#### Exportations de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés

L'ONE autorise les exportations de pétrole en délivrant des ordonnances enregistrées d'exportation de pétrole pour une période de moins d'un an pour le pétrole brut léger, et de moins de deux ans pour le pétrole brut lourd. Ces exportations sont réalisées en vertu d'ordonnances à court terme en raison des caractéristiques du marché du pétrole. Actuellement, l'ONE ne réglemente pas l'importation de pétrole.

Selon l'article du *Règlement de l'Office national de l'énergie sur les rapports relatifs aux exportations et importations*, tout titulaire d'une licence ou d'une ordonnance l'autorisant à exporter du pétrole doit présenter à l'ONE, au plus tard le dernier jour de chaque mois, une déclaration visant le mois précédent qui contient les renseignements suivants, pour chaque licence ou ordonnance :

- le numéro de la licence ou de l'ordonnance;
- dans le cas du pétrole qui n'est pas un produit pétrolier raffiné :
  - les pétroles bruts exportés,
  - la destination du pétrole à l'intérieur du pays importateur,
  - la quantité totale exportée,
  - le moyen de transport employé pour les exportations,
  - le point de vente,
  - le prix à l'exportation au point de vente, en devises canadiennes,
  - le coût du fret maritime des ventes, coût, assurance, fret (CAF), en devises canadiennes;
- dans le cas des produits pétroliers raffinés :
  - le type de produit pétrolier exporté,
  - quantité totale exportée, exprimée en mètres cubes,
  - le prix à l'exportation au point de chargement ou d'injection dans un pipeline, en devises canadiennes,
  - la province d'où se fait l'exportation,
  - le moyen de transport employé pour les exportations,
  - le pays vers lequel les produits ont été exportés et la destination dans le pays importateur, et d'autres données.

#### Exportations et importations de gaz naturel

L'ONE autorise l'exportation et l'importation de gaz naturel au moyen de licences à longue échéance ou d'ordonnances à court terme. Des licences à long terme peuvent être délivrées pour une période maximale de

40 ans, si le gouverneur en conseil l'approuve. Des ordonnances à court terme peuvent être délivrées pour une période maximale de deux ans, sans l'approbation du gouverneur en conseil.

Une excellente description des importations de GNL est offerte dans le rapport GNL – Détails sur les expéditions, qui fait état du pays d'origine, de l'importateur, du volume de l'expédition et d'autres données.

Tous les titulaires d'une licence ou d'une ordonnance pour l'exportation ou l'importation de gaz naturel doivent présenter à l'ONE, au plus tard le dernier jour de chaque mois, les renseignements qui suivent pour le mois précédent, pour chaque licence et ordonnance, et par point d'importation ou d'exportation :

- le numéro de la licence ou de l'ordonnance;
- la quantité totale exportée ou importée;
- la valeur ou le prix, en dollars canadiens, à la frontière internationale, de la totalité du gaz exporté ou importé;
- la chaleur de combustion moyenne;
- la province dans laquelle le gaz a été produit à des fins d'exportation, ainsi que le pays et l'état pour lesquels le gaz a été produit à des fins d'importation;
- la région géographique, au sein du pays de destination, vers laquelle le gaz a été exporté, ou la région géographique au Canada qui a importé le gaz;
- les coûts de transport associés à l'exportation du gaz; d'autres éléments.

#### Exportations d'éthane, de propane et de butanes

Le propane, le butane et l'éthane sont des coproduits extraits du traitement du gaz naturel. L'approbation de l'ONE est requise pour en faire l'exportation. Habituellement, elle prend la forme d'une ordonnance d'exportation à court terme.

Tout titulaire d'une licence ou d'une ordonnance l'autorisant à exporter du propane ou des butanes doit présenter à l'Office, au plus tard le dernier jour de chaque mois, une déclaration visant le mois précédent qui contient les renseignements suivants, pour chaque licence ou ordonnance :

- le numéro de la licence ou de l'ordonnance,
- la quantité totale exportée,
- le prix à l'exportation du propane et des butanes et les recettes d'exportation de l'éthane au point de chargement ou d'injection dans un pipeline, en devises canadiennes,
- la province d'où se fait l'exportation,
- le pays vers lequel les LGN sont exportés, ainsi que la destination du propane et des butanes au sein du pays d'importation,
- le moyen de transport employé pour les exportations,
- dans le cas du propane et des butanes, de l'information sur ce qui suit :
  - les niveaux des stocks de propane et de butanes, au début et à la fin de la période,
  - les sources d'approvisionnement,
  - la disposition finale du propane et des butanes,
  - les transferts interprovinciaux de propane et de butanes,
- d'autres éléments.

### Exportations et importations d'électricité

Habituellement, des permis sont délivrés pour exporter de l'électricité dans le cadre d'un processus de commentaires écrits public. Si, sur recommandation de l'Office national de l'énergie (ONE), le gouverneur en conseil octroie une application particulière à la licence, l'ONE peut tenir des consultations publiques. Cependant, elles ne sont plus obligatoires.

Tous les titulaires d'une licence ou d'un permis d'exportation d'électricité peuvent présenter à l'ONE, d'ici le 15<sup>e</sup> jour de chaque mois, une déclaration pour le mois précédent qui renferme, pour chaque licence ou permis, les quantités et la valeur en dollars canadiens de l'électricité exportée par client, par type (garanti ou interruptible) et par catégorie de transfert d'électricité.

L'ONE ne réglemente pas les importations d'électricité. Cependant, il reçoit de l'information des titulaires de licences d'exportation concernant la quantité d'électricité qu'ils importent chaque mois. L'ONE recueille les données d'importation d'électricité pour le compte de Statistique Canada, conformément au « Protocole d'entente concernant la collecte et le partage de renseignements provenant d'enquêtes précises entre Statistique Canada et l'Office national de l'énergie ». En vertu des modalités de cette entente, l'ONE collecte les données mensuelles et les partage avec Statistique Canada.

#### **2.2.3 Remarques additionnelles**

Les fournisseurs de données de Statistique Canada se fient aux données administratives de l'ONE, tout particulièrement en ce qui concerne les exportations autres qu'aux États-Unis et acheminées autrement que par pipeline. Ces données sont transmises à Statistique Canada au moyen d'un rapport adapté qui est remis avant d'être affiché publiquement sur le site Web de l'ONE.

### **2.3 Statistique Canada : statistiques sur le commerce international de marchandises**

Publiées par la Division du commerce et des comptes internationaux (DCCI) de Statistique Canada, les données douanières sur le commerce sont diffusées sur une base mensuelle. C'est une des sources de données sur le commerce publiées rapidement. En moyenne, elle est diffusée 35 jours après un mois de référence donné.

#### **2.3.1 Population, sources de données, collecte et classification**

L'ensemble statistique cible pour les données douanières sur le commerce est constitué de toutes les importations de marchandises au Canada et de toutes les exportations en provenance du Canada. Aucun échantillonnage n'est fait, les données étant recueillies pour toutes les unités de l'ensemble statistique cible. C'est donc un recensement.

Les données douanières sont tirées de fichiers administratifs. L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) transmet les données sur les importations canadiennes qui sont recueillies à l'aide de la Formule de codage B3 de Douanes Canada.

Le Canada et les États-Unis échangent des données d'importation. Les données d'importation d'un pays partenaire servent à calculer les données d'exportation de l'autre pays. Les exportations canadiennes vers les États-Unis sont compilées au moyen des statistiques d'importation américaines de la Customs Border Protection par l'entremise du Census Bureau des États-Unis. Les exportations canadiennes vers des pays autres que les États-Unis sont recueillies et transmises par l'ASFC.

Les données douanières sur le commerce sont enregistrées à l'aide du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) créé par l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Le niveau de renseignements le plus détaillé pour les exportations est un code SH à 8 chiffres. Celui pour les importations est un code SH à 10 chiffres. Les renseignements sont regroupés, conformément au Système de classification des produits de l'Amérique du Nord (SCPAN). Ils sont publiés dans différents tableaux en fonction de cette classification, en plus d'être accessibles dans le SH élémentaire.

### **2.3.2 Statistiques sur les importations et les exportations d'énergie**

Les statistiques douanières sur les exportations et les importations d'énergie se trouvent dans différents produits de cette source, y compris les données regroupées du SCPAN aux tableaux 228-0059 à 228-0068 de CANSIM, et les données du SH dans la base de données sur le commerce international canadien de marchandises (CICM). Les données du SH affichent la quantité et la valeur. Le SCPAN fait plutôt état des valeurs monétaires, du volume et des indices de prix.

#### Pétrole brut

Le mètre cube est l'unité de mesure pour les données sur le pétrole brut dans la SH. Auparavant, le Canada publiait un seul code d'exportation à 8 chiffres du SH pour le pétrole brut :

Code 2709.00.00 du SH : Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux

Dès la publication des données de janvier 2015, ce code SH a été divisé en trois codes SH :

Code 2709.00.10 : D'une densité relative de 0,9042 ou plus (moins de 25° A.P.I.)

Code 2709.00.21 : D'une densité relative de moins de 0,9042 (25° A.P.I. ou plus), condensats, provenant entièrement du gaz naturel

Code 2709.00.29 : Autre.

Récemment, des changements ont aussi été apportés au code d'importation à 10 chiffres du SH, faisant en sorte que le nombre de codes a été réduit. Depuis le mois de référence de janvier 2015, il existe dorénavant trois codes du SH pour le pétrole brut, plutôt que six :

Code 2709.00.00.30 : Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux, d'une densité relative de 0,9042 ou plus (moins de 25° A.P.I.)

Code 2709.00.00.41 : Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux, d'une densité relative de moins de 0,9042 (25° A.P.I. ou plus) – Condensats, provenant entièrement du gaz naturel

Code 2709.00.00.49 : Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux, d'une densité relative de moins de 0,9042 (25° A.P.I. ou plus) – Autres

Le code du SH pour le pétrole brut est 2714.10.00 – Schistes et sables bitumineux. Cependant, lorsqu'on ajoute un diluant au bitume en vue de l'expédition par pipeline, les commerçants se serviront d'un des codes 2709 précédents.

Dans le Système de classification des produits de l'Amérique du Nord (SCPAN), le pétrole brut se trouve dans la hiérarchie suivante :

- Section C12 – Produits énergétiques;
  - ◆ Sous-section C121 –Pétrole brut et bitume naturel;
    - Groupe 141 –Pétrole brut et bitume naturel.

### Liquides de gaz naturel (LGN)

Le groupe 143 – Liquides de gaz naturel et produits connexes du SCPAN, qui se trouve dans la sous-section C122, comprend les codes suivants du SH :

- Code 2709.00.00.10 : Condensats, provenant entièrement du gaz naturel
- Code 2711.11.00.00 : Gaz naturel liquéfié
- Code 2711.12.10.00 : Propane liquéfié, en récipients prêts à être utilisés
- Code 2711.12.90.00 : Propane liquéfié, sauf en récipients prêts à être utilisés
- Code 2711.13.00.00 : Butanes liquéfiés
- Code 2711.19.10.00 : Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, autres, liquéfiés, en récipients prêts à être utilisés
- Code 2711.19.90.00 : Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, autres, liquéfiés, sauf en récipients prêts à être utilisés
- Code 2901.10.00.10 : Butanes
- Code 2901.10.00.40 : Éthane

Le groupe d'exportation du SCPAN renferme les équivalents des codes à 8 chiffres du SH lorsqu'ils existent.

### Gaz naturel

Le mètre cube est l'unité de mesure dont se sert la Division du commerce et des comptes internationaux (DCCI) de Statistique Canada pour le gaz naturel sous forme gazeuse.

Le commerce de ce produit est compris dans les codes d'exportation 2711.21.00 et d'importation 2711.21.00.00 du SH.

En ce qui a trait au SCPAN, on le trouve dans la structure suivante :

- Section C12 – Produits énergétiques;
  - ◆ Sous-section C122 – Gaz naturel, liquides de gaz naturel et produits connexes;
    - Groupe 142 – Gaz naturel.

Le Census Bureau des États-Unis ne fournit pas de données américaines d'importation du gaz naturel. On se sert donc d'un rapport de la Division de la statistique de l'environnement, de l'énergie et des transports (DSEET) de Statistique Canada (en fonction des chiffres de l'Office national de l'énergie (ONE)). La version définitive de ce rapport n'est prête que deux mois après le mois de référence. Pour n'importe quel mois de référence, les données sur le gaz naturel que la DCCI publie ne sont que des estimations. Les estimations sont utilisées jusqu'à ce qu'elles soient remplacées par les chiffres préliminaires et finals de la DSEET et de l'ONE.

En plus d'améliorer les techniques d'estimation pour les exportations de gaz naturel pour le mois en cours, les données se fondant sur le cycle de nomination servent dorénavant comme source principale pour évaluer les estimations initiales du volume d'exportation. Ces renseignements sur les mouvements transfrontaliers sont accessibles le lendemain. On constate que c'est une source exacte lorsque des comparaisons sont faites avec les chiffres des enquêtes.

Les importations de gaz naturel se fondent sur les données habituelles de la Formule B3 de l'Agence des services frontaliers du Canada.

## Électricité

Le code du SH pour l'électricité est 2716.00.00 – Énergie électrique.

C'est le seul code du SH qui se trouve dans le groupe du SCPAN connexe suivant :

- Section C12 – Produits énergétiques;
  - ◆ Sous-section C – Électricité;
    - Groupe 145 – Électricité.

Les données d'exportation d'électricité se fondent sur le Rapport sommaire des ventes (exportations) de l'Office national de l'énergie (ONE) (tableau 3A). Cette source accuse un retard d'un mois par rapport au mois de référence. Une estimation est créée pour le mois de référence, avant d'être remplacée dans la version suivante par les chiffres de l'ONE. Tout comme c'est le cas avec les exportations de gaz naturel, les États-Unis ne fournissent pas de données sur les importations d'électricité depuis le Canada.

Les données d'importation d'électricité se fondent sur le Rapport sommaire des importations de l'ONE (tableau 2B). Encore une fois, cette source est reçue trop tardivement pour qu'elle puisse servir pour le mois de référence. On met donc le mois de référence - 1 à jour à l'aide des chiffres de l'ONE. Le mois de référence est tout simplement un report de ce chiffre jusqu'à ce qu'il soit remplacé le mois suivant.

### **2.3.3 Remarques additionnelles**

Il faut noter la différence entre les données douanières et les données de la balance des paiements (BP), qui sont toutes les deux publiées à l'aide de cette source. Des rectifications sont apportées aux données douanières brutes lorsqu'elles sont regroupées en fonction de la classification du Système de classification des produits de l'Amérique du Nord (SCPAN), afin qu'elles aillent de pair avec les concepts de la BP pour le calcul du produit intérieur brut (PIB). Il existe d'importantes différences entre les données douanières et les données de la BP.

En ce qui a trait aux statistiques d'exportation du pétrole brut, l'Energy Information Administration (EIA) des États-Unis se sert des données douanières du Census Bureau. En raison de l'entente de partage de données entre le Canada et les États-Unis, en ce qui a trait aux renseignements douaniers sur le commerce, l'EIA se sert, de manière indirecte, des données d'importation du Canada pour publier ses données d'exportation du pétrole brut (vers le Canada).

Sur la base de la balance des paiements, les transactions sont définies en fonction du changement de propriété des marchandises (c'est-à-dire que le commerce sur base de la balance des paiements peut à l'occasion se faire entièrement à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada).

Sur la base douanière, l'opération a lieu quand un bien passe à la frontière. D'autres différences majeures touchent le pays de désignation des importations (le pays d'expédition pour la base de la balance des paiements; le pays d'origine pour la base douanière) et l'évaluation des marchandises (plus particulièrement aux fins de la balance des paiements, les frais de transport sont exclus du commerce de marchandises et inclus dans les services de transport).

Même si les méthodologies expliquées ci-dessus s'appliquent à presque toutes les marchandises faisant l'objet d'un commerce, il arrive parfois que des méthodologies spéciales soient appliquées aux produits de l'énergie.

Une publication récente<sup>1</sup>, qui porte sur les révisions que Statistique Canada a apportées aux données douanières sur le commerce de l'énergie, explique que les produits acheminés par pipeline peuvent faire l'objet de révisions plus considérables au cours des mois qui suivent la parution initiale. Cela s'explique par le fait que les courtiers en douane disposent d'une latitude plus grande sur le plan du temps pour faire état des marchandises constamment acheminées, comme le pétrole brut. Cela signifie que les déclarations d'exportation peuvent être transmises des mois après l'acheminement des marchandises, ce qui peut faire en sorte que les chiffres publiés précédemment sont révisés.

#### **2.4 Sommaire des flux actuels de données et des échanges entre les fournisseurs de données**

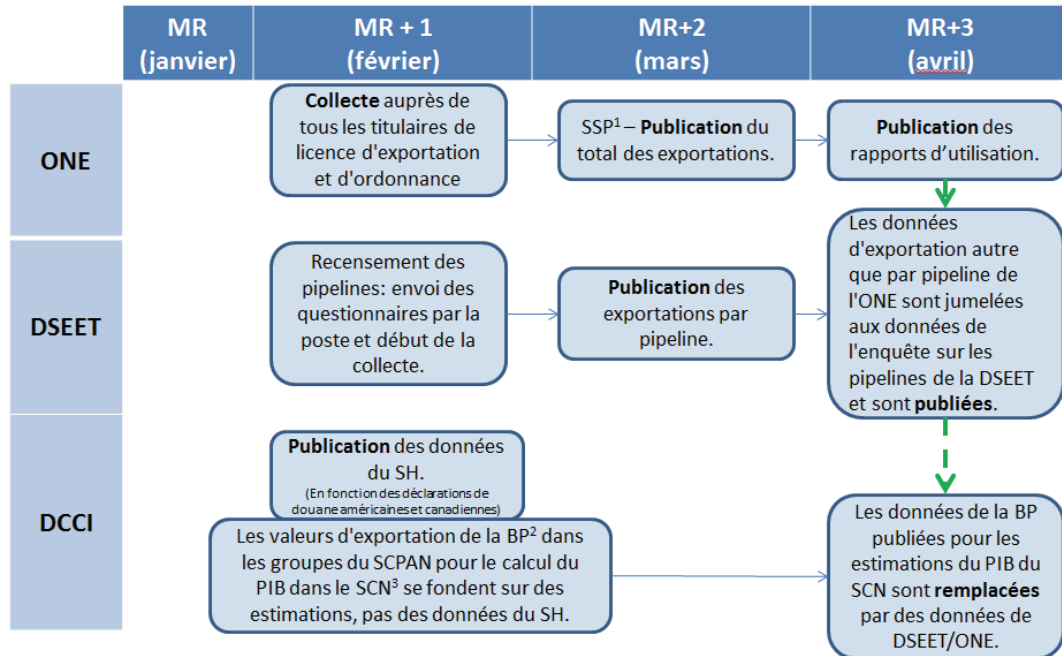
Les fournisseurs de données canadiens emploient différentes méthodologies et ententes de partage des renseignements pour divers types de produits. Ces éléments peuvent différer selon les flux d'exportation et les flux d'importation. En plus des renseignements détaillés transmis dans les sections précédentes, des organigrammes sont fournis ci-dessous. Ils décrivent à un niveau conceptuel les sources de données, les instruments de collecte, ainsi que les ententes de partage actuellement en vigueur entre les fournisseurs de données canadiens.

---

<sup>1</sup> Révision des données sur le commerce du pétrole brut et du gaz naturel. Statistique Canada, le 3 octobre 2014. [www.statcan.gc.ca/pub/13-605-x/2014002/article/14100-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/pub/13-605-x/2014002/article/14100-fra.htm).

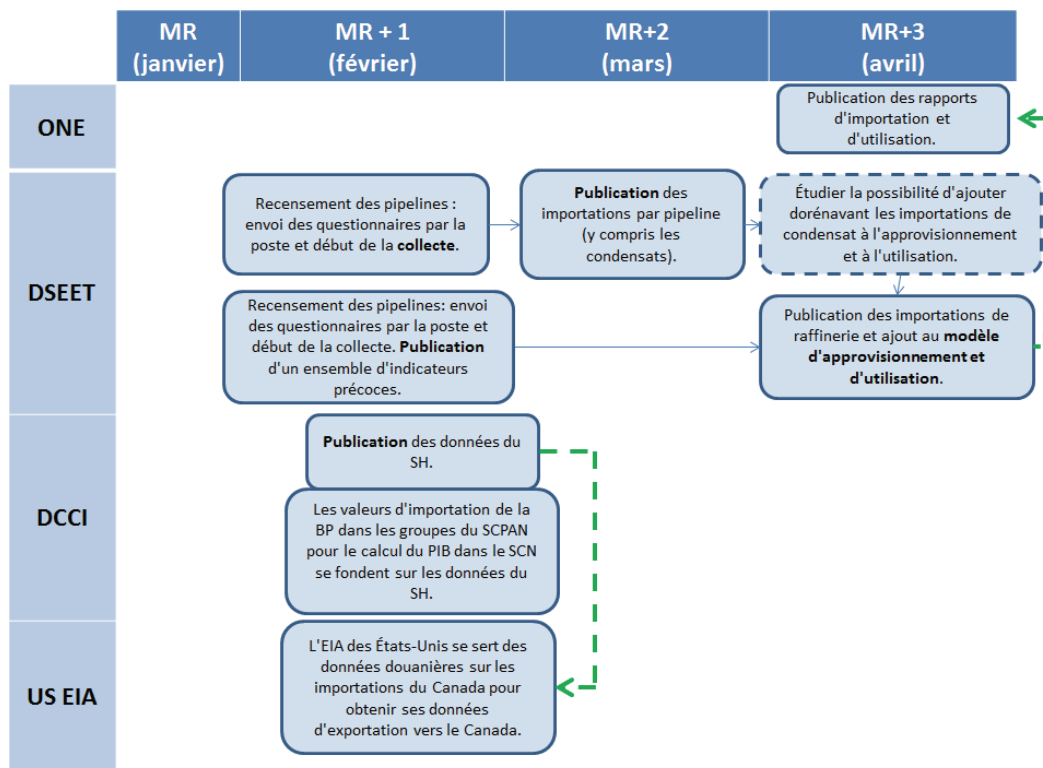


## Exportations de pétrole brut

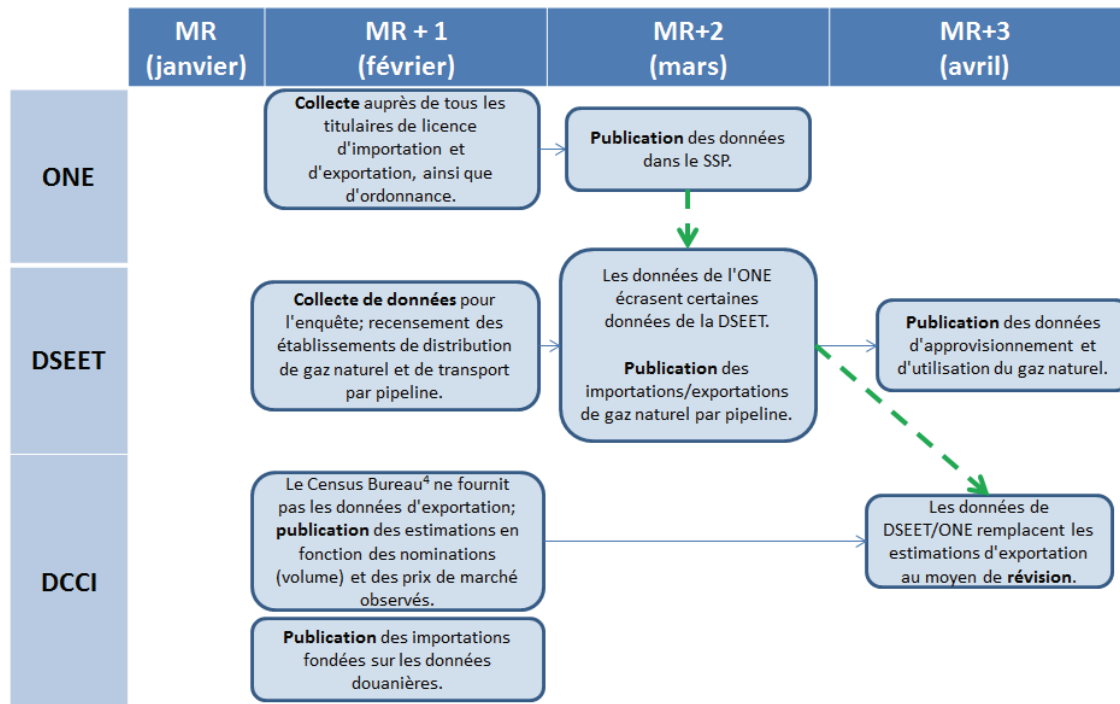


1. Par SSP, on entend le Système de suivi des produits de base de l'Office national de l'énergie. C'est le principal outil pour diffuser des statistiques et recueillir des données auprès des titulaires de licence et d'ordonnance.
2. La balance des paiements (BP) est une donnée du calcul du produit intérieur brut (PIB).
3. Par SCN, on entend le système de comptabilité nationale.

## Importations de pétrole brut

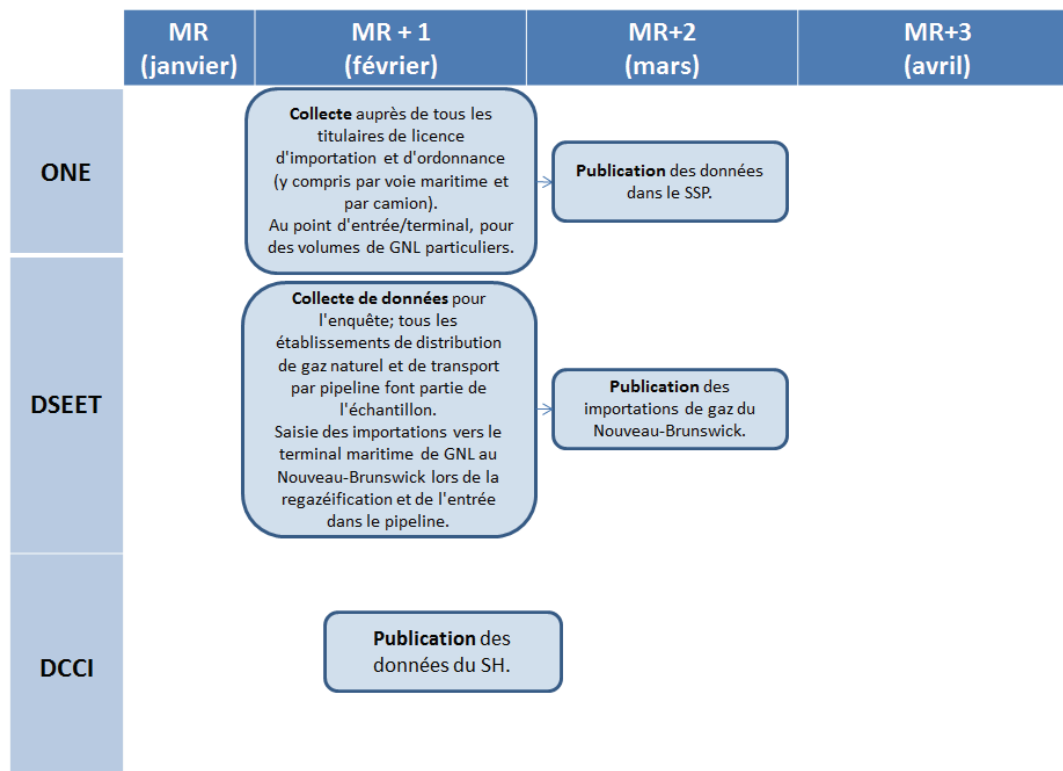


## Importations et exportations de gaz naturel

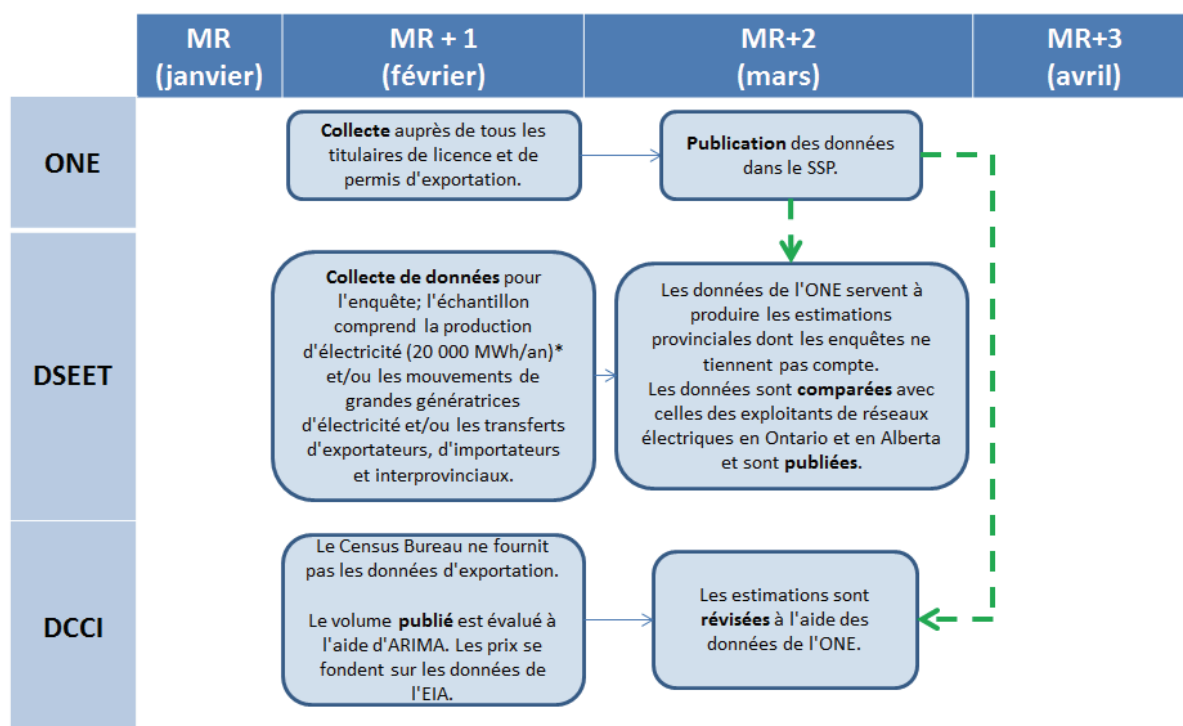


4. Le Censur Bureau des États-Unis est la source officielle des statistiques d'importation et d'exportation et des règlements régissant la déclaration des exportations des États-Unis.

## Importations de gaz naturel liquéfié (GNL)

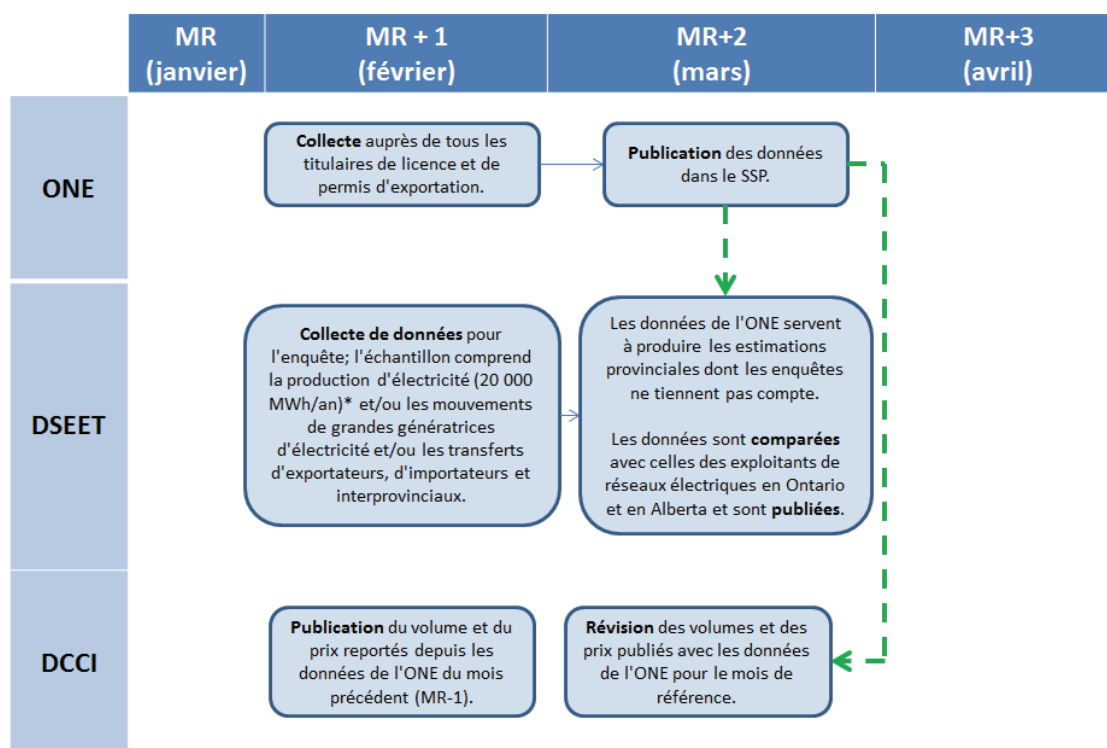


## Exportations d'électricité



\* En 2016, le seuil général passera à 500 kWh/an et à 100 kWh/an pour la production d'énergie solaire.

## Importations d'électricité



\* En 2016, le seuil général passera à 500 kWh/an et à 100 kWh/an pour la production d'énergie solaire.

### 3. Mexique

#### 3.1 Commission réglementaire de l'énergie (CRE)

##### Statistiques sur les importations et les exportations d'énergie

La Comisión Reguladora de Energía (CRE) dispose de renseignements mensuels sur le volume d'importation et d'exportation de gaz naturel, de gaz de pétrole liquéfiés (GPL) et d'électricité. Les titulaires de permis sont tenus de fournir des rapports trimestriels.

##### Gaz naturel

###### A. Gaz naturel

- **Définition** : Mélange de gaz obtenu par extraction ou processus industriel, qui est en fait du méthane. Ce mélange renferme habituellement de l'éthane, du propane et du butane. Il peut être associé ou non au pétrole ou au fusain.
- **Flux déclarés** : Importations et exportations de flux physiques.
- **Unités** : Gigajoule ou mètre cube.
- **Données comprises** : Rapports des titulaires de permis.
- **Point de mesure** : Au point de livraison d'un titulaire de permis ou au point de réception d'un titulaire de permis, habituellement un poste de livraison.
- **Fréquence des rapports** : Trimestrielle.
- **Fréquence de la diffusion** : Trimestrielle.
- **Renseignements historiques sur la date de début** : 2007.
- **Principale source des données** : Titulaires de permis.
- **Pays d'origine** : Importations des États-Unis.
- **Pays de destination** : Exportations aux États-Unis.
- **Point d'entrée** : Reynosa, Tamps.; Nuevo Laredo, Tamps.; Piedras Negras, Coah.; Ciudad Juárez, Chih.; San Agustín Valdivia, Chih.; Naco, Son.; Nogales, Son. Y Mexicali, B.C.
- **Mode de transport** : Pipeline.
- **Pouvoir de collecte de données** : Établi par la CRE dans les lignes directrices sur le gaz naturel à titre d'information.
- **Accessibilité** : Page Web de la CRE : [www.cre.gob.mx/articulo.aspx?id=169](http://www.cre.gob.mx/articulo.aspx?id=169), tableaux intitulés « Comercio Exterior ».

###### B. Gaz naturel liquéfié

- **Définition** : Gaz naturel sous forme liquide dans des conditions cryogéniques.
- **Flux déclarés** : Importations de flux physiques.
- **Unités** : Gigajoule ou mètre cube.
- **Données comprises** : Rapports des titulaires de permis.
- **Point de mesure** : Au point de livraison d'un titulaire de permis ou au point de réception d'un titulaire de permis, habituellement un poste de livraison.
- **Fréquence des rapports** : Trimestrielle.
- **Principale source des données** : Titulaires de permis.
- **Pays d'origine** : Qatar, Trinité-et-Tobago, Égypte, Nigeria, Pérou.
- **Point d'entrée** : Terminaux de GNL à Altamira, Tamps.; Manzanillo, Col. y Ensenada, B.C.
- **Mode de transport** : Navire.
- **Pouvoir de collecte de données** : Établi par la CRE dans les lignes directrices sur le gaz naturel à titre d'information.
- **Renseignements accessibles** : Série mensuelle d'importations et d'exportations.

- **Accessibilité** : Non disponible.

#### Gaz de pétrole liquéfiés (GPL)

- **Définition** : Produit obtenu à la suite du processus de raffinage du pétrole ou des usines de traitement du gaz naturel. C'est un composé formé principalement de propane et de butane.
- **Flux déclarés** : Importations et exportations de flux physiques.
- **Unités** : Mètre cube, kilogramme, litre.
- **Données comprises** : Rapports des titulaires de permis.
- **Point de mesure** : Au point de livraison d'un titulaire de permis ou au point de réception d'un titulaire de permis.
- **Fréquence des rapports** : Trimestrielle.
- **Fréquence de la diffusion** : Trimestrielle.
- **Renseignements historiques sur la date de début** : 2010.
- **Principale source des données** : Titulaires de permis.
- **Pays d'origine** : États-Unis, Arabie saoudite, Argentine, Pérou.
- **Pays de destination** : Belize.
- **Point d'entrée** : Par navire : Topolobampo, Sin.; Pajaritos y Tuxpan, Ver. Par camion : Tijuana, Mexicali y Rosarito, B.C.; Piedras Negras, Coah.; Nuevo Laredo, Tamps. and Nogales, Son. Par pipeline : Ciudad Juárez, Chih. y Nogales, Son.
- **Mode de transport** : Navire, camion et pipeline.
- **Pouvoir de collecte de données** : Cette obligation a été établie par la CRE en ce qui a trait aux permis relatifs au GPL.
- **Renseignements accessibles** : Série mensuelle d'importations et d'exportations.
- **Accessibilité** : Non disponible.

#### Électricité

- **Définition** : Production d'électricité par des centrales privées.
- **Flux déclarés** : Importations et exportations de flux physiques.
- **Unités** : Gigawattheures (GWh).
- **Données comprises** : Rapports des titulaires de permis
- **Point de mesure** : Au point de livraison d'un titulaire de permis ou au point de réception d'un titulaire de permis.
- **Fréquence des rapports** : Trimestrielle.
- **Fréquence de la diffusion** : Trimestrielle.
- **Renseignements historiques sur la date de début** : 1997.
- **Principale source des données** : Titulaires de permis.
- **Pays d'origine** : États-Unis.
- **Pays de destination** : États-Unis.
- **Point d'entrée** : Tijuana y Mexicali, BC.; San Luis Río Colorado, Son.; y Piedras Negras y Monclova, Coah.
- **Mode de transport** : Lignes de transport.
- **Pouvoir de collecte de données** : Établi par la CRE en ce qui a trait aux permis relatifs à l'électricité.
- **Renseignements accessibles** : Série mensuelle d'importations et d'exportations.
- **Accessibilité** : Non disponible.

### 3.2 Centre national du contrôle de l'énergie (CENACE)

#### Électricité

- **Définition** : L'électricité est le résultat du mouvement des charges électriques le long de matériau conducteur.
- **Classification tarifaire** : 2716.00.01 – Énergie électrique.
- **Flux déclarés** : Importation et exportation de flux électrique.
- **Unités** : Mégawattheures (MWh).
- **Données comprises** : Valeur facturée du transfert d'électricité?
- **Point de mesure** : Le point de mesure est établi au moyen d'une entente avec le réseau avoisinant.
- **Fréquence des rapports** : Mensuelle.
- **Fréquence de la diffusion** : Actuellement, le CENACE ne publie pas de données sur les importations et exportations.
- **Renseignements historiques sur la date de début** : Depuis 1994.
- **Principale source des données** : Les renseignements sont obtenus auprès de la CFE (Comisión Federal de Electricidad). Le ministère de la Statistique, au sein de l'unité des transactions commerciales du CENACE, est actuellement chargé de leur intégration.
- **Pays d'origine et/ou de destination** : États-Unis.
- **Point d'entrée** : Coordonnées où les lignes de transmission traversent la frontière du côté du Mexique pour chaque point d'importation et/ou d'exportation d'électricité. Les points 1 à 18 du tableau suivant correspondent aux États-Unis.
- **Mode de transport** : Lignes de transmission et/ou de distribution.
- **Pouvoir de collecte de données** : Mensuel, relève du secrétaire de l'Énergie du Mexique.
- **Accessibilité** : Les renseignements sont recueillis pour obtenir des statistiques sur l'importation et l'exportation d'électricité avec les réseaux avoisinants. Les renseignements ne sont pas encore accessibles publiquement.

### 3.3 Petróleos Mexicanos (PEMEX)

#### Statistiques sur les importations et les exportations d'énergie

Sur son site Web (Pemex.com), Petróleos Mexicanos publie des données mensuelles sur le pétrole brut et les produits pétroliers, soit environ 20 jours après la fin du mois faisant l'objet de la déclaration, conformément à un calendrier publié d'avance. La base de données institutionnelle (BDI) est la source de renseignements; les filiales sont chargées de consolider et de classer les données.

## Pétrole brut et produits raffinés

### A. Pétrole brut

- **Définition** : Le pétrole brut est la portion du pétrole qui existe en phase liquide dans les réservoirs souterrains naturels et qui demeure liquide dans des conditions atmosphériques (pression et température). Il peut comprendre de petites quantités de marchandises autres que des hydrocarbures produits avec les liquides. Cependant, il ne comprend pas les liquides obtenus à la suite du traitement du gaz naturel. Le pétrole brut est une huile minérale faite d'un mélange d'hydrocarbures liquides et d'impuretés connexes. Les statistiques sur le pétrole brut ne comprennent pas les condensats ni le gaz naturel liquéfié récupéré du gaz naturel connexe. Le pétrole brut sert de matière première pour fabriquer des produits pétroliers.
- **Flux déclarés** : Exportations (ventes) facturées de pétrole brut. Il n'y a aucune importation.
- **Unités** : Milliers de barils par jour ( $10^3$  bl/d).
- **Données comprises** : Uniquement le pétrole brut.
- **Numéro tarifaire** : 27090001.
- **Point de mesure** : Port ou terminal du pays de destination.
- **Fréquence des rapports** : Mensuelle.
- **Fréquence de la publication** : Mensuelle.
- **Renseignements définitifs** : Les données peuvent être rectifiées à la suite de l'adoption de notes de crédit-débit, jusqu'à 18 mois plus tard. Cependant, habituellement, cela est fait avant.
- **Renseignements historiques sur la date de début** : 2000.
- **Principale source des données** : Base de données institutionnelle (BDI) de Pemex – Section réservée à l'exploration et à la production.
- **Principaux pays d'origine** : Aucune importation déclarée.
- **Principaux pays de destination (exportation)** : Voici les exportations de pétrole brut par pays de destination en 2015 : États-Unis (69,4 %), Espagne (14,2 %), Inde (7,1 %), Pays-Bas (2,2 %), Canada (1,8 %), Chine (1,2 %), Italie (1,0 %) et autres (3,1 %).
- **Mode de transport** : Pétroliers; aucune exportation n'est faite par pipeline.
- **Identification du fournisseur de données** : Pemex – Exploration et production
- **Pouvoir de collecte de données** : En vertu de la loi fédérale, Pemex doit fournir ces renseignements. Cela fait partie de la stratégie de programmes du budget des dépenses de la Fédération.
- **Accessibilité** : Pemex.com au moyen de deux liens, dans les indicateurs relatifs au pétrole, ainsi que dans la BDI publique de Petróleos Mexicanos.

### B. Essence

- **Définition** : Mélange d'hydrocarbures paraffiniques, d'oléfiniques, de cycloparaffines et d'hydrocarbures aromatiques à chaîne droite et ramifiés obtenu du pétrole. Il sert de carburant dans les moteurs à combustion interne.
- **Flux déclarés** : Importations et exportations facturées déclarées.
- **Unités** : Milliers de barils par jour ( $10^3$  bl/d)
- **Données comprises** : Essence finie importée. Récemment, il n'y a eu aucune exportation d'essence.
- **Numéro tarifaire** : 27101204.

- **Point de mesure** : En ce qui concerne les importations, le point de livraison est le port maritime où le produit est livré; en ce qui a trait aux exportations, c'est le terminal ou le port de destination du pays vendeur.
- **Fréquence des rapports** : Mensuelle.
- **Fréquence de la publication** : Mensuelle.
- **Renseignements définitifs** : Les données peuvent être rectifiées à la suite de l'adoption de notes de crédit-débit, jusqu'à 18 mois plus tard. Cependant, habituellement, cela est fait avant.
- **Renseignements historiques sur la date de début** : 2000.
- **Principale source des données** : Base de données institutionnelle (BDI) de Pemex – Raffinerie.
- **Principaux pays d'origine** : La plupart des importations d'essence proviennent des États-Unis, des Pays-Bas, des Bahamas, de la Finlande et de l'Espagne.
- **Principaux pays de destination** : Aucune exportation.
- **Mode de transport** : Pétroliers; aucun acheminement par pipeline.
- **Identification du fournisseur de données** : Pemex – Raffinerie.
- **Pouvoir de collecte de données** : En vertu de la loi fédérale, Pemex doit fournir ces renseignements. Cela fait partie de la stratégie de programmes du budget des dépenses de la Fédération.
- **Accessibilité** : Pemex.com au moyen de deux liens, dans les indicateurs relatifs au pétrole, ainsi que dans la BDI publique de Petróleos Mexicanos.

### C. Diesel

- **Définition** : Mélange d'hydrocarbures paraffiniques, d'oléfiniques, de cycloparaffines et d'hydrocarbures aromatiques obtenu à la suite du traitement du pétrole. Il sert de carburant pour les voitures, ainsi que dans l'industrie.
- **Flux déclarés** : Importations et exportations facturées déclarées.
- **Unités** : Milliers de barils par jour ( $10^3$  bl/d).
- **Données comprises** : Données mesurées uniquement pour le diesel.
- **Numéro tarifaire** : 27101904.
- **Point de mesure** : En ce qui concerne les importations, le point de livraison est le port maritime où le produit est livré; en ce qui a trait aux exportations, c'est le terminal ou le port de destination du pays vendeur.
- **Fréquence des rapports** : Mensuelle.
- **Fréquence de la publication** : Mensuelle.
- **Renseignements définitifs** : Les données peuvent être rectifiées à la suite de l'adoption de notes de crédit-débit, jusqu'à 18 mois plus tard. Cependant, habituellement, cela est fait avant.
- **Renseignements historiques sur la date de début** : 2000.
- **Principale source des données** : Base de données institutionnelle (BDI) de Pemex – Raffinerie
- **Principaux pays d'origine (importation)** : États-Unis, Canada, Corée, Japon.
- **Principaux pays de destination (exportation)** : États-Unis, Guatemala, Belize.
- **Mode de transport** : Pétroliers.
- **Fournisseur de données** : Pemex – Raffinerie.
- **Pouvoir de collecte de données** : En vertu de la loi fédérale, Pemex doit fournir ces renseignements. Cela fait partie de la stratégie de programmes du budget des dépenses de la Fédération.



- **Accessibilité** : Pemex.com au moyen de deux liens, dans les indicateurs relatifs au pétrole, ainsi que dans la BDI publique de Petróleos Mexicanos.

#### D. Mazout

- **Définition** : Produit résiduel découlant des processus de distillation atmosphérique et de distillation sous vide du pétrole brut. Il est constitué de molécules de plus de 20 atomes de carbone. C'est une substance visqueuse de couleur noire qui dégage une odeur d'huile et qui est insoluble dans l'eau. Il sert de carburant pour la production d'électricité, la production de vapeur dans les chaudières industrielles, fours et fours rotatifs.
- **Flux déclarés** : Importations et exportations facturées déclarées.
- **Unités** : Milliers de barils par jour ( $10^3$  bl/d).
- **Données comprises** : Données mesurées.
- **Numéro tarifaire** : 27101905.
- **Point de mesure** : Mesuré au point de livraison. En ce qui concerne les importations, le point de livraison est le port maritime où le produit est livré; en ce qui a trait aux exportations, c'est le terminal ou le port de destination du pays vendeur.
- **Fréquence des rapports** : Mensuelle.
- **Fréquence de la publication** : Mensuelle.
- **Renseignements définitifs** : Les données peuvent être rectifiées à la suite de l'adoption de notes de crédit-débit, jusqu'à 18 mois plus tard.
- **Renseignements historiques sur la date de début** : 2000.
- **Principale source des données** : Base de données institutionnelle (BDI) de Pemex – Raffinerie.
- **Principaux pays d'origine (importation)** : États-Unis, Panama.
- **Principaux pays de destination (exportation)** : États-Unis, Singapour, Panama.
- **Mode de transport** : Pétroliers.
- **Fournisseur de données** : Pemex – Raffinerie.
- **Pouvoir de collecte de données** : En vertu de la loi fédérale, Pemex doit fournir ces renseignements. Cela fait partie de la stratégie de programmes du budget des dépenses de la Fédération.
- **Accessibilité** : Pemex.com au moyen de deux liens, dans les indicateurs relatifs au pétrole, ainsi que dans la BDI publique de Petróleos Mexicanos.

#### E. Carburant aviation à base de kérosène

- **Définition** : Mélange d'hydrocarbures paraffiniques et aromatiques obtenu à la suite du traitement du pétrole. C'est un liquide clair et scintillant insoluble dans l'eau. Il sert de carburant pour les moteurs à réaction dans l'aviation.
- **Flux déclarés** : Importations et exportations facturées déclarées.
- **Unités** : Milliers de barils par jour ( $10^3$  bl/d).
- **Numéro tarifaire** : 27101908.
- **Point de mesure** : Mesuré au point de livraison. En ce qui concerne les importations, le point de livraison est le port maritime où le produit est livré; en ce qui a trait aux exportations, c'est le terminal ou le port de destination du pays vendeur.
- **Fréquence des rapports** : Mensuelle.

- **Fréquence de la publication** : Mensuelle.
- **Renseignements définitifs** : Les données peuvent être rectifiées à la suite de l'adoption de notes de crédit-débit, jusqu'à 18 mois plus tard. Cependant, habituellement, cela est fait avant.
- **Renseignements historiques sur la date de début** : 2000.
- **Principale source des données** : Base de données institutionnelle (BDI) de Pemex – Raffinerie.
- **Principaux pays d'origine (importation)** : États-Unis.
- **Principaux pays de destination (exportation)** : États-Unis.
- **Mode de transport** : Pétroliers.
- **Fournisseur de données** : Pemex – Raffinerie.
- **Pouvoir de collecte de données** : En vertu de la loi fédérale, Pemex doit fournir ces renseignements. Cela fait partie de la stratégie de programmes du budget des dépenses de la Fédération.
- **Accessibilité** : Pemex.com au moyen de deux liens, dans les indicateurs relatifs au pétrole, ainsi que dans la BDI publique de Petróleos Mexicanos.

#### F. Naphta

- **Définition** : Mélange très volatil de C4 et de C5 + hydrocarbures et (?) liquides de gaz naturel (LGN). Il est habituellement ajouté à l'essence pour automobile pour accroître la pression de vapeur et faciliter le démarrage du moteur à basse température. L'essence naturelle sert aussi dans l'industrie pétrochimique, fournissant l'isobutane et l'isopentane nécessaires dans les processus d'alkylation. Dans le cas de Pemex, le naphta ne provient pas du pétrole brut, mais plutôt du gaz naturel.
- **Flux déclarés** : Exportations facturées.
- **Unités** : Milliers de barils par jour ( $10^3$  bl/d).
- **Données comprises** : Données mesurées.
- **Numéro tarifaire** : 27101202.
- **Point de mesure** : Mesuré au point de livraison, au terminal ou au port du pays de destination des ventes.
- **Fréquence des rapports** : Mensuelle.
- **Fréquence de la publication** : Mensuelle.
- **Renseignements définitifs** : Les données peuvent être rectifiées à la suite de l'adoption de notes de crédit-débit, jusqu'à 18 mois plus tard. Cependant, habituellement, cela est fait avant.
- **Renseignements historiques sur la date de début** : 2000
- **Principale source des données** : Base de données institutionnelle (BDI) de Pemex – Gaz et produits pétrochimiques de base.
- **Principaux pays d'origine (importation)** : Aucune importation.
- **Principaux pays de destination (exportation)** : États-Unis.
- **Mode de transport** : Pétroliers.
- **Fournisseur de données** : Pemex – Raffinerie.
- **Pouvoir de collecte de données** : En vertu de la loi fédérale, Pemex doit fournir ces renseignements. Cela fait partie de la stratégie de programmes du budget des dépenses de la Fédération.
- **Accessibilité** : Pemex.com au moyen de deux liens, dans les indicateurs relatifs au pétrole, ainsi que dans la BDI publique de Petróleos Mexicanos.

## Gaz naturel

### A. Gaz naturel

- **Définition** : Mélange d'hydrocarbures simples sous forme gazeuse selon la pression et la température atmosphériques. Le gaz naturel commercial est principalement constitué de méthane. Il peut aussi renfermer de petites quantités d'éthane, de propane, d'azote et d'autres hydrocarbures plus lourds, ainsi que des traces de dioxyde de carbone, de sulfure d'hydrogène et d'eau. À des fins de sécurité, les distributeurs sont tenus, selon le règlement, d'ajouter un odorisant au gaz naturel afin de permettre la détection de fuites éventuelles lors de la manipulation et de la distribution aux consommateurs.
- **Flux déclarés** : Importations et exportations facturées déclarées.
- **Unités** : Millions de BTU ( $10^6$  BTU).
- **Données comprises** : Données mesurées.
- **Numéro tarifaire** : 27111101.
- **Point de mesure** : Mesuré au point de livraison. Au premier poste de comptage du pipeline dans le pays de destination.
- **Fréquence des rapports** : Mensuelle.
- **Fréquence de la publication** : Mensuelle.
- **Renseignements définitifs** : Les données peuvent être rectifiées à la suite de l'adoption de notes de crédit-débit, jusqu'à 18 mois plus tard. Cependant, habituellement, cela est fait avant.
- **Renseignements historiques sur la date de début** : 2000.
- **Principale source des données** : Base de données institutionnelle (BDI) de Pemex – Gaz et produits pétrochimiques de base.
- **Principaux pays d'origine (importation)** : États-Unis.
- **Principaux pays de destination (exportation)** : États-Unis.
- **Mode de transport** : Gazoducs.
- **Fournisseur de données** : Pemex – Gaz et produits pétrochimiques de base.
- **Pouvoir de collecte de données** : En vertu de la loi fédérale, Pemex doit fournir ces renseignements. Cela fait partie de la stratégie de programmes du budget des dépenses de la Fédération.
- **Accessibilité** : Pemex.com au moyen de deux liens, dans les indicateurs relatifs au pétrole, ainsi que dans la BDI publique de Petróleos Mexicanos.

### B. Gaz naturel liquéfié

- **Définition** : Gaz naturel refroidi pour qu'il prenne la forme d'un liquide, ce qui exige une pression élevée et une température basse. Le gaz naturel liquéfié a un volume beaucoup moins élevé par rapport à sa forme gazeuse, ce qui facilite sa manipulation. Les installations de liquéfaction sont chargées de transformer le gaz en liquide, tandis que les usines de regazéification doivent faire en sorte qu'il reprenne sa forme gazeuse.
- **Flux déclarés** : Importations et exportations facturées déclarées.
- **Unités** : Millions de BTU ( $10^6$  BTU)
- **Données comprises** : Données mesurées. Il est livré sous forme de gaz. Cependant, puisqu'il est mesuré en fonction de son pouvoir calorifique, il n'y a aucune différence entre la forme liquide et la forme gazeuse.
- **Numéro tarifaire** : 27112101.

- **Point de mesure** : Mesuré au point de livraison. Il n'y a aucune exportation.
- **Fréquence des rapports** : Mensuelle.
- **Fréquence de la publication** : Mensuelle.
- **Renseignements définitifs** : Les données peuvent être rectifiées à la suite de l'adoption de notes de crédit-débit, jusqu'à 18 mois plus tard. Cependant, habituellement, cela est fait avant.
- **Renseignements historiques sur la date de début** : Les importations de Pemex, par l'entremise du terminal de Manzanillo, dont l'exploitation a commencé en 2012; terminal d'Altamira approvisionnant la CFE (Comisión Federal de Electricidad).
- **Principale source des données** : Base de données institutionnelle (BDI) de Pemex – Gaz et produits pétrochimiques de base.
- **Principaux pays d'origine (importation)** : Nigeria, Pérou, Trinité-et-Tobago, Espagne, États-Unis et Qatar.
- **Principaux pays de destination (exportation)** : Il n'y a aucune exportation.
- **Mode de transport** : Pétroliers.
- **Fournisseur de données** : Pemex – Gaz et produits pétrochimiques de base.
- **Pouvoir de collecte de données** : En vertu de la loi fédérale, Pemex doit fournir ces renseignements. Cela fait partie de la stratégie de programmes du budget des dépenses de la Fédération.
- **Accessibilité** : Pemex.com au moyen de deux liens, dans les indicateurs relatifs au pétrole, ainsi que dans la BDI publique de Petróleos Mexicanos.

## Liquides de gaz naturel (LGN)

### A. Propane

- **Définition** : Gaz sans saveur et sans couleur à la température et à la pression atmosphériques obtenu au moyen d'un processus de séparation cryogénique. C'est un hydrocarbure doté de trois atomes de carbone. Il sert de propulseur dans la fabrication du remplissage d'aérosols. Mélangé au butane, il est commercialisé sous la forme de gaz de pétrole liquéfié, un carburant utilisé dans les secteurs résidentiel et industriel.
- **Flux déclarés** : Importations et exportations facturées déclarées.
- **Unités** : Milliers de barils par jour ( $10^3$  bl/d).
- **Données comprises** : Données mesurées. Le propane peut être un composant des gaz de pétrole liquéfiés.
- **Numéro tarifaire** : 27111201.
- **Point de mesure** : Mesuré au point de livraison. En ce qui concerne les importations, le point de livraison est le port maritime où le produit est livré; en ce qui a trait aux exportations, c'est le terminal ou le port de destination du pays vendeur.
- **Fréquence des rapports** : Mensuelle.
- **Fréquence de la publication** : Mensuelle.
- **Renseignements définitifs** : Les données peuvent être rectifiées à la suite de l'adoption de notes de crédit-débit, jusqu'à 18 mois plus tard. Cependant, habituellement, cela est fait avant.
- **Renseignements historiques sur la date de début** : 2000.

- **Principale source des données** : Base de données institutionnelle (BDI) de Pemex – Gaz et produits pétrochimiques de base.
- **Principaux pays d'origine (importation)** : États-Unis, République dominicaine.
- **Principaux pays de destination (exportation)** : États-Unis, Pays-Bas.
- **Mode de transport** : Pétroliers; aucune importation par pipeline.
- **Fournisseur de données** : Pemex – Gaz et produits pétrochimiques de base.
- **Pouvoir de collecte de données** : En vertu de la loi fédérale, Pemex doit fournir ces renseignements. Cela fait partie de la stratégie de programmes du budget des dépenses de la Fédération.
- **Accessibilité** : Pemex.com au moyen de deux liens, dans les indicateurs relatifs au pétrole, ainsi que dans la BDI publique de Petróleos Mexicanos.

## B. Butane

- **Définition** : Mélangé à du propane, le butane est vendu sous la forme de gaz de pétrole liquéfiés (GPL) dans les secteurs résidentiel et industriel. Il sert de propulseur pour aérosols dans le secteur industriel. C'est un gaz sans odeur et sans couleur constitué de quatre atomes de carbone.
- **Flux déclarés** : Importations et exportations facturées déclarées.
- **Unités** : Milliers de barils par jour ( $10^3$  bl/d)
- **Données comprises** : Données mesurées. Le butane peut être un composant des GPL.
- **Numéro tarifaire** : 27111301.
- **Point de mesure** : Mesuré au point de livraison. En ce qui concerne les importations, le point de livraison est le port maritime où le produit est livré; en ce qui a trait aux exportations, c'est le terminal ou le port de destination du pays vendeur.
- **Fréquence des rapports** : Mensuelle.
- **Fréquence de la publication** : Mensuelle.
- **Renseignements définitifs** : Les données peuvent être rectifiées à la suite de l'adoption de notes de crédit-débit, jusqu'à 18 mois plus tard. Cependant, habituellement, cela est fait avant.
- **Renseignements historiques sur la date de début** : 2000.
- **Principale source des données** : Base de données institutionnelle (BDI) de Pemex – Gaz et produits pétrochimiques de base.
- **Principaux pays d'origine (importation)** : États-Unis.
- **Principaux pays de destination (exportation)** : Aucune exportation déclarée.
- **Mode de transport** : Pétroliers; aucune importation par pipeline.
- **Fournisseur de données** : Pemex – Gaz et produits pétrochimiques de base.

## C. Gaz de pétrole liquéfiés (GPL)

- **Définition** : Mélange de gaz constitué de propane et de butanes présents dans le gaz naturel ou dissous dans l'huile. Les composants des GPL sont très faciles à liquéfier, même s'ils sont des gaz à la température et à la pression atmosphériques. Ils servent principalement de carburant domestique, soit pour la cuisson et le chauffage de l'eau. Ils peuvent aussi servir de carburant pour appareils de chauffage, sècheuses et chaudières dans différents types d'industries, pour moteurs à combustion interne, et turbines à gaz pour la production d'électricité.

- **Flux déclarés** : Importations et exportations facturées déclarées.
- **Unités** : Milliers de barils par jour (10<sup>3</sup> bl/d).
- **Données comprises** : Données mesurées. Les gaz de pétrole liquéfiés sont un mélange de propane et de butane.
- **Numéro tarifaire** : 27111901.
- **Point de mesure** : Mesuré au point de livraison. En ce qui concerne les importations, le point de livraison est le port maritime où le produit est livré; en ce qui a trait aux exportations, c'est le terminal ou le port de destination du pays vendeur.
- **Fréquence des rapports** : Mensuelle.
- **Fréquence de la publication** : Mensuelle.
- **Renseignements définitifs** : Les données peuvent être rectifiées à la suite de l'adoption de notes de crédit-débit, jusqu'à 18 mois plus tard. Cependant, habituellement, cela est fait avant.
- **Renseignements historiques sur la date de début** : 2000.
- **Principale source des données** : Base de données institutionnelle (BDI) de Pemex – Gaz et produits pétrochimiques de base.
- **Principaux pays d'origine (importation)** : États-Unis.
- **Principaux pays de destination (exportation)** :
- **Mode de transport** : Pétroliers; aucune importation par pipeline.
- **Données d'identification du chargé de la transaction** : Information fournie par Pemex – Gaz et produits pétrochimiques de base.
- **Pouvoir de collecte de données** : En vertu de la loi fédérale, Pemex doit fournir ces renseignements. Cela fait partie de la stratégie de programmes du budget des dépenses de la Fédération.
- **Accessibilité** : Pemex.com au moyen de deux liens, dans les indicateurs relatifs au pétrole, ainsi que dans la BDI publique de Petróleos Mexicanos.

### **Exigences législatives concernant la collecte et/ou la déclaration de renseignements**

Ces renseignements sont publiés en vertu des exigences de la loi fédérale sur la transparence et l'accès aux renseignements publics du gouvernement (*Ley Federal de Transparencia y Acceso a la Información Pública Gubernamental*) et de la stratégie de programmes du budget des dépenses de la Fédération (*Estrategia Programática del Presupuesto de Egresos de la Federación*). Ils sont fournis à l'INEGI (Institut national de la statistique et de la géographie) aux fins d'établissement des comptes nationaux et des recensements économiques.

### **3.4 Instituto Nacional de Estadística y Geografía (INEGI) (Institut national de la statistique et de la géographie)**

#### **Statistiques sur les importations et les exportations d'énergie**

Les Statistiques sur le commerce de marchandises du Mexique (MTSM) fournissent de l'information sur le commerce de produits avec le reste du monde. Les données servent aux calculs des comptes nationaux et de la balance des paiements.

Les données sont recueillies sur les déclarations douanières qui prennent en note toutes les opérations d'entrée et/ou de sortie de marchandises au Mexique (fiche administrative) au moyen du système intégral d'automatisation des douanes (SAAI-M3), sur une base mensuelle. Il assure une couverture géographique nationale, tenant compte des 49 zones douanières au pays.

Les renseignements présentés par les Statistiques sur le commerce de marchandises du Mexique correspondent à la valeur et au volume des exportations et des importations de marchandises, à l'information sur le pays d'origine et de destination des transactions pour environ 12 300 codes tarifaires de la loi sur les tarifs généraux d'importation et d'exportation (TIGIE), ainsi que la mise en œuvre nationale du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) au Mexique.

Les données mensuelles sont présentées 25 jours après la période de référence. Des révisions sont publiées 40 jours plus tard. Cela comprend les données pour le Système harmonisé à 4 chiffres pour les principaux produits faisant l'objet d'un commerce. Les renseignements annuels sont publiés huit mois après l'année de référence, par tarif.

L'information est diffusée conformément au calendrier des renseignements d'intérêt national et de l'INEGI, par les moyens suivants :

- Banque de renseignements économiques
- Publication mensuelle
- Publication annuelle
- Interrogation interactive de données

Pour tous les produits, les métadonnées sont

- **Classification institutionnelle** : La loi sur les tarifs généraux d'importation et d'exportation (TIGIE), la mise en œuvre nationale du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH).
- **Flux déclarés** : Importations et exportations.
- **Données comprises** : Valeur des ventes de la marchandise au point d'origine, situé à la frontière ou dans un port national, exprimée en dollars américains, comprenant la valeur de transaction des biens et services fournis pour livraison à la frontière du pays exportateur. Cela signifie que les importations et exportations sont franco bord (FOB).
- **Fréquence des rapports** : Mensuelle.
- **Fréquence de la publication** : Annuelle selon le tarif.
- **Données historiques sur la date de début** : Janvier 2000.
- **Principale source des données** : L'administration générale des douanes, qui relève du service d'administration des impôts (SAT), est responsable de la saisie des renseignements servant à produire les Statistiques sur le commerce de marchandises du Mexique, au moyen du SAAI-M3, un système informatique conçu en fonction des normes établies par les douanes pour élaborer et valider les fiches douanières qui permettent aux courtiers et aux agents en douane de respecter toutes les lignes directrices définies pour dédouaner les marchandises.

- **Pays d'origine et/ou de destination des produits énergétiques** : Il comporte l'information sur le pays d'origine ou la dernière destination connue, conformément aux recommandations internationales à ce sujet.
- **Mode de transport** : Il comporte des données mensuelles depuis janvier 2007.
- **Transmission de données obligatoire** : Selon les règlements douaniers, il est obligatoire de saisir l'entrée ou la sortie de marchandises auprès des autorités compétentes au Mexique.
- **Où accéder aux données publiques** : On trouve les renseignements annuels par tarif sur le site Web de l'INEGI : [http://www.inegi.org.mx/est/lista\\_cubos/consulta.aspx?p=adm&c=9](http://www.inegi.org.mx/est/lista_cubos/consulta.aspx?p=adm&c=9).

## Pétrole brut et produits pétroliers raffinés

### A. Pétrole brut

- **Numéro tarifaire**  
*2709.00.01 – Pétrole brut*
- **Unités**  
Unités de mesure selon la TIGIE  
*2709.00.01 – Barils*

### B. Essence

- **Numéro tarifaire**  
*2710.00.05 – Essence, sauf essence pour avion. Aboli le 1<sup>er</sup> avril 2002.*  
*2710.11.04 – Essence, sauf essence pour avion. Aboli le 1<sup>er</sup> juillet 2012.*  
*2710.12.04 – Essence, sauf essence pour avion.*
- **Unités**  
Unités de mesure selon la TIGIE  
*2710.00.05 – Litres.*  
*2710.11.04 – Litres.*  
*2710.12.04 – Litres.*

### C. Diesel

- **Numéro tarifaire**  
*2710.19.04 – Gazole ou carburant diesel et mélanges .*  
*2710.00.07 – Gazole (diesel) ou carburant diesel. Aboli le 1<sup>er</sup> avril 2002.*  
*2710.00.01 – Huiles minérales pures sans additifs (huiles lubrifiantes de base) pour camion-citerne, pétrolier et autoporteur. Aboli le 1<sup>er</sup> avril 2002.*
- **Unités**  
Unités de mesure selon la TIGIE  
*2710.19.04 – Litres.*  
*2710.00.07 – Litres.*  
*2710.00.01 – Litres.*



D. Mazout

- **Numéro tarifaire**

2710.19.05 – *Mazout.*

2710.00.08 – *Mazout. Aboli le 1<sup>er</sup> avril 2002.*

2710.00.04 – *Essence pour avion. Aboli le 18 janvier 2002.*

- **Unités**

Unités de mesure selon la TIGIE

2710.19.05 – *Litres.*

2710.00.08 – *Litres.*

2710.00.04 – *Litres.*

E. Carburant aviation à base de kérosène

- **Numéro tarifaire**

2710.19.08 – *Carburant aviation (kérosène, pétrole lampant) et mélanges.*

- **Unités**

Unités de mesure selon la TIGIE

2710.19.08 – *Litres.*

F. Coke de pétrole

- **Numéro tarifaire**

2713.11.01 – *Coke de pétrole non calciné.*

2713.12.01 – *Coke de pétrole calciné.*

- **Unités**

Unités de mesure selon la TIGIE

2713.11.01 – *Kilogrammes.*

2713.12.01 – *Kilogrammes.*

G. Naphta

- **Numéro tarifaire**

2710.00.12 – *Naphta aromatique précurseur. Aboli le 1<sup>er</sup> avril 2002.*

2710.11.02 – *Naphta aromatique précurseur. Aboli le 1<sup>er</sup> juillet 2012.*

2710.11.10 – *Naphta aromatique précurseur. Aboli le 1<sup>er</sup> juillet 2007.*

2710.12.02 – *Naphta aromatique précurseur.*

- **Unités**

Unités de mesure selon la TIGIE

2710.00.12 – *Litres.*

2710.11.02 – *Litres.*

2710.11.10 – *Litres.*

2710.12.02 – *Litres.*

## Gaz naturel

### A. Gaz naturel

- **Numéro tarifaire**  
*2711.21.01 – Gaz naturel.*
- **Unités**  
Unités de mesure selon la TIGIE  
*2711.21.01 – Litres.*

### B. Gaz naturel liquéfié

- **Numéro tarifaire**  
*2711.11.01 – Gaz naturel.*
- **Unités :**  
Unités de mesure selon la TIGIE  
*2711.11.01 – Litres.*

## Liquides de gaz naturel

### A. Propane

- **Numéro tarifaire**  
*2711.12.01 – Propane.*
- **Unités**  
Unités de mesure selon la TIGIE  
*2711.12.01 – Litres.*

### B. Butane

- **Numéro tarifaire**  
*2711.13.00.10 – Butanes.*
- **Unités**  
Unités de mesure selon la TIGIE  
*2711.13.01 – Litres.*

### C. Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux liquéfiés

- **Numéro tarifaire**  
*2711.19.03 – Mélanges de butadiènes, de butènes et de butanes, chacun appelé « courants C4 ».*
- **Unités**  
Unités de mesure selon la TIGIE  
*2711.19.03 – Litres.*

## Électricité

### A. Électricité

- **Numéro tarifaire**  
2716.00.01 – Électricité.
- **Unités**  
Unités de mesure selon la TIGIE  
2716.00.01 – Kilowattheure (kWh).

## Sources de données et collecte

Les statistiques sur le commerce de marchandises du Mexique sont considérées comme des renseignements d'intérêt national qui doivent respecter quatre critères en vertu de l'article 78 de la Loi sur les statistiques et les données géographiques nationales, assurant leur production permanente, en fonction de l'entente publiée par l'INEGI dans le journal officiel de la Fédération le 3 août 2012. Dans cette même entente, l'Institut est désigné comme l'organisation officielle chargée de la diffusion des Statistiques sur le commerce de marchandises du Mexique au pays.

## Remarques additionnelles

*Renseignements et précisions dont l'ajout est jugé nécessaire, comme la méthode de collecte ou de regroupement des renseignements, une explication sur les méthodes, le rapprochement des données, la conversion des unités et autres.*

## 4. États-Unis

### 4.1 Energy Information Administration (EIA) des États-Unis – Pétrole brut et produits pétroliers

#### 4.1.1 Sources des données d'importation et d'exportation du pétrole et du biocarburant, classification des produits et mois statistique

##### Population

Les données d'importation de l'EIA des États-Unis comprennent les quantités de pétrole brut, de produits pétroliers et de biocarburants importés par les 50 États et le district de Columbia, ainsi que Porto Rico, les îles Vierges américaines et d'autres possessions américaines (Guam, les îles Midway, l'île de Wake, Samoa américaine et Mariannes du Nord). Les importations par les zones franches américaines sont comprises.

Les barils acheminés dans les 50 États et dans le district de Columbia depuis Porto Rico, les îles Vierges américaines et d'autres possessions américaines font partie des importations par les 50 États et le district de Columbia. Les barils qui sont envoyés à Porto Rico, aux îles Vierges américaines et dans les autres possessions américaines par les 50 États et le district de Columbia font partie des exportations des 50 États et du district de Columbia vers ces territoires.

Les importations sont déclarées à l'EIA en milliers de barils (1 baril équivaut à 42 gallons américains). L'importateur de 500 barils arrondira la quantité à un de plus pour déclarer une quantité entre 500 et 1 499 barils. Les importateurs de moins de 500 barils par mois déclarent zéro baril à l'EIA. Les quantités importées sont rectifiées à 60 degrés Fahrenheit moins eau et sédiments.

Les importations qui font l'objet d'un entreposage en douane sont déclarées lorsqu'elles sortent de l'entrepôt. Les droits peuvent être acquittés pour la consommation à l'échelle nationale, ou les marchandises peuvent être dédouanées sans droit, parce qu'elles servent de carburant pour des navires et des avions employés dans le cadre du commerce international. Par exemple, le carburant aviation en entreposage en douane ferait partie des marchandises importées aux États-Unis au moment où les barils sortent de l'entrepôt en douane et font l'objet d'un commerce aux États-Unis, ou au moment où les barils sortent de l'entrepôt en douane pour servir dans le cadre de l'aviation internationale.

La plupart des données d'exportation de l'EIA proviennent du Census Bureau des États-Unis. C'est la même population que celle des exportations déclarées par le Census Bureau. Les exportations mesurent le mouvement physique total des marchandises qui quittent les États-Unis en direction de pays étrangers, que ces marchandises soient exportées depuis le territoire douanier des États-Unis ou depuis un entrepôt en douane des Douanes américaines ou d'une zone franche américaine.

Voici des cas où les données d'exportation de l'EIA ne se fondaient pas sur les données d'exportation du Census Bureau.

- L'EIA fait une estimation des exportations américaines d'éthane.

- Les exportations américaines de pétrole brut de l'Alaska vers les îles Vierges américaines équivalaient aux réceptions de pétrole brut des raffineries en provenance de l'Alaska jusqu'à l'arrêt de ces réceptions aux îles Vierges américaines en avril 1997.

Les données d'importation et d'exportation de l'Energy Information Administration (EIA) sont rectifiées pour exclure les mouvements entre les 50 États et le district de Columbia et Porto Rico, les îles Vierges américaines et d'autres possessions américaines des rapports des États-Unis à l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Les données américaines transmises à l'AIE ne tiennent compte que du commerce entre les États-Unis et les territoires étrangers.

### **Source des données d'importation**

Le formulaire EIA-814, « Monthly Imports Report », est la source des données d'importation pour le pétrole brut, les produits pétroliers et les biocarburants déclarées par l'EIA. Le formulaire EIA-814 est une enquête obligatoire à laquelle les importateurs sont tenus de participer, sauf s'ils sont des entreprises canadiennes. Le cas échéant, le consignataire américain ultime peut devoir produire une déclaration. L'EIA doit recevoir ce formulaire des importateurs ou des consignataires ultimes d'ici le 20<sup>e</sup> jour civil qui suit la fin de chaque mois de déclaration.

Il est possible d'obtenir le formulaire EIA-814, ainsi que des instructions et des définitions servant à la production des rapports sur le site Web de l'EIA, à : [www.eia.gov/survey/#eia-814](http://www.eia.gov/survey/#eia-814).

Voici les renseignements que renferme le formulaire EIA-814 :

- quantités importées (en milliers de barils);
- description du produit (selon l'usage prévu – voir les instructions de l'enquête du formulaire EIA-814);
- pays d'origine (pays ou territoire ou possession américains où le pétrole brut a été extrait ou l'endroit où les produits pétroliers ou biocarburants ont été mélangés ou fabriqués);
- port d'entrée aux États-Unis;
- teneur en soufre (pourcentage par poids) et densité API du pétrole brut;
- teneur en soufre (pourcentage par poids) du mazout lourd;
- installation de traitement ou d'entreposage pour le pétrole brut, les huiles non finies et les composants de mélange à essence automobile.

Les importateurs sont tenus de présenter le formulaire EIA-814 à l'EIA d'ici le 20<sup>e</sup> jour civil qui suit la fin de la période de déclaration (p. ex. le formulaire EIA-814 comprenant les données de janvier à présenter à l'EIA d'ici le 20 février).

### **Source des données d'exportation**

Le Census Bureau compile les statistiques officielles d'exportation des États-Unis. Les exportateurs sont tenus de présenter la fiche électronique d'information (EEI) sur les exportations au moyen du [système automatisé des exportations \(AES\)](#). Chaque mois, l'EIA reçoit des statistiques d'exportation regroupées de la part du Census Bureau. Les statistiques d'exportation du recensement servant dans le cadre du [Petroleum Supply Monthly \(PSM\)](#) reflètent les exportations gouvernementales et privées de marchandises nationales et étrangères des États-Unis (les 50 États et le district de Columbia) vers des pays étrangers et les possessions américaines, que l'exportation soit visée par une transaction commerciale ou non. Voici les types de transactions qui sont exclus des statistiques :

- Les marchandises en transit qui passent par les États-Unis pour se rendre d'un pays étranger à un autre, documentées par les Douanes américaines.
- Les combustibles de soute et d'autres fournitures et équipement servant dans les navires, les avions ou d'autres transporteurs en partance qui prennent part au commerce étranger. Ces carburants font partie de la demande américaine pour les produits pétroliers dans les statistiques de l'EIA.

Par pays de destination, on entend le pays de destination finale ou le pays où les marchandises seront consommées, transformées davantage ou fabriquées, selon les connaissances de l'expéditeur au moment de l'exportation. Si l'expéditeur ne connaît pas le pays de destination finale, on attribue l'expédition au dernier pays où, selon les connaissances de l'expéditeur, les marchandises seront expédiées dans le même format de l'exportation.

La plupart des données d'exportation de l'Energy Information Administration (EIA) se fondent sur des données du Census Bureau. Dans le cas des exportations américaines vers le Canada, les données du Census Bureau se fondent sur les importations canadiennes en provenant des États-Unis.

Voici des cas où les données d'exportation de l'EIA ne se fondaient pas sur les données d'exportation du Census Bureau.

- Les exportations américaines d'éthane sont évaluées par l'EIA à l'aide des données d'enquêtes pour les mouvements de pipeline, le stockage et la production d'éthane. Les exportations américaines que l'EIA déclare actuellement ne se fondent pas sur les données d'exportation du Census Bureau.
- Les exportations américaines de pétrole brut de l'Alaska vers les îles Vierges américaines équivalaient aux réceptions de pétrole brut des raffineries en provenance de l'Alaska jusqu'à l'arrêt de ces réceptions aux îles Vierges américaines en avril 1997.

### **Classification des produits**

Les produits importés apparaissant sur le formulaire EIA-814 sont classés en fonction de l'usage prévu. Les catégories se fondant sur l'usage prévu peuvent différer des catégories du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) créé par l'Organisation mondiale des douanes (OMD). La classification des importations en fonction de l'usage prévu parmi les données d'importation de l'EIA sert à uniformiser les données d'importation avec les données recueillies dans le cadre d'autres enquêtes de l'EIA auprès des exploitants de raffinerie, de terminaux de stockage, de pipelines et d'usines de traitement de gaz naturel, ainsi que d'expéditeurs de pétrole brut et de produits pétroliers par pétrolier et barge.

Parce que l'EIA classe les produits en fonction de l'usage prévu, il existe des catégories de produits qui ne correspondent pas directement aux classifications de produits du SH. Par exemple, l'EIA dispose de classifications pour les matières premières des raffineries (huiles non finies) qui peuvent apparaître dans les données d'enquête de l'EIA, mais pas dans les données commerciales classées à l'aide du SH. Les classifications de produits de l'EIA pouvant être déclarées à l'aide du formulaire EIA-814 se trouvent dans les instructions de l'enquête.

## Détermination des dates d'importation et d'exportation

Les importations sont déclarées par mois d'entrée aux douanes. Aux fins du présent rapport, l'entrée aux douanes se produit :

- à la date d'entrée précisée à la case 7 du formulaire [U.S. Customs and Border Protection CBP Form 7501](#), « Entry Summary » (la date d'entrée pour le retrait d'un entrepôt est la date de retrait);
- la date d'importation précisée à la case 5 du formulaire [214A de l'U.S. Customs and Border Protection](#), « Statistical Copy », [Application for Foreign Trade Zone Admission and/or Status Designation](#);
- la date d'exportation du formulaire [Electronic Export Information](#) saisi dans le système d'exportation automatisé pour les expéditions de Porto Rico vers les 50 États et le district de Columbia.

Dans tous les cas, il est possible d'utiliser l'équivalent électronique des formulaires mentionnés ci-dessus pour déterminer la date d'importation.

Le mois d'exportation dans les données du recensement se fonde sur la date à laquelle la marchandise quitte les États-Unis. (Pour les expéditions par navire ou avion, c'est la date à laquelle le transporteur quitte ou a l'autorisation de quitter le port d'exportation.)

### 4.1.2 Classification du pétrole brut et des produits de liquides de gaz naturel dans le Système harmonisé

Voici des produits énergétiques se trouvant dans les statistiques sur le commerce du Census Bureau qui s'avèrent pertinents dans le cadre des travaux actuellement réalisés en vertu du Protocole d'entente trilatéral concernant la coopération en matière d'information sur l'énergie, soit le pétrole brut et les liquides de gaz naturel.

Les codes du SH ci-dessous sont regroupés pour refléter la classification dans les données d'importation et d'exportation de l'Energy Information Administration (EIA).

#### Importations

##### Pétrole brut et condensats

2709.00.1000 – Huile brute, essais à moins de 25 degrés API (barils).

2709.00.2010 – Huile brute, condensat provenant entièrement du gaz naturel, essais à 25 degrés API ou plus (barils).

2709.00.2090 – Huile brute, autres, essais à 25 degrés API ou plus (barils).

##### Liquides de gaz naturel

2711.12.0010 – Propane, liquéfié, d'une pureté minimale de 90 % de volume liquide (barils).

2711.12.0020 – Propane, liquéfié, autre (barils).

2711.13.0010 – Butanes, liquéfiés, d'une pureté minimale d'au moins 90 % de volume liquide, mais de moins de 95 % de volume liquide (barils).

2711.13.0020 – Butane, liquéfié, autre (barils).

Code 2711.19.0010 – Éthane, liquéfié (kilogrammes).

Code 2901.10.1000 – Éthane et butane (kilogrammes).

## Exportations

### Pétrole brut et condensats

2709.00.1000 – Huile brute, essais à moins de 25 degrés API (barils).

2709.00.2010 – Huile brute, condensat provenant entièrement du gaz naturel, essais à 25 degrés API ou plus (barils).

2709.00.2090 – Huile brute, autres, essais à 25 degrés API ou plus (barils).

### Liquides de gaz naturel

Code 2710.12.9000 – Autre (barils).

Remarque : Les barils américains exportés en fonction du code 2710.12.9000 font partie des pentanes plus (qui équivalent à l'essence naturelle) parmi les données fournies par l'EIA. Lorsque ces barils sont exportés au Canada, il est fort probable qu'ils servent de diluant au pétrole brut.

Code 2711.12.0000 – Propane (barils).

Code 2711.13.0000 – Butanes (barils).

Code 2711.19.0010 – Éthane (barils).

Code 2901.10.1010 -- Éthane (kilogrammes).

Code 2901.10.1020 – Butane normal (kilogrammes).

Code 2901.10.1030 – Isobutane (kilogrammes).

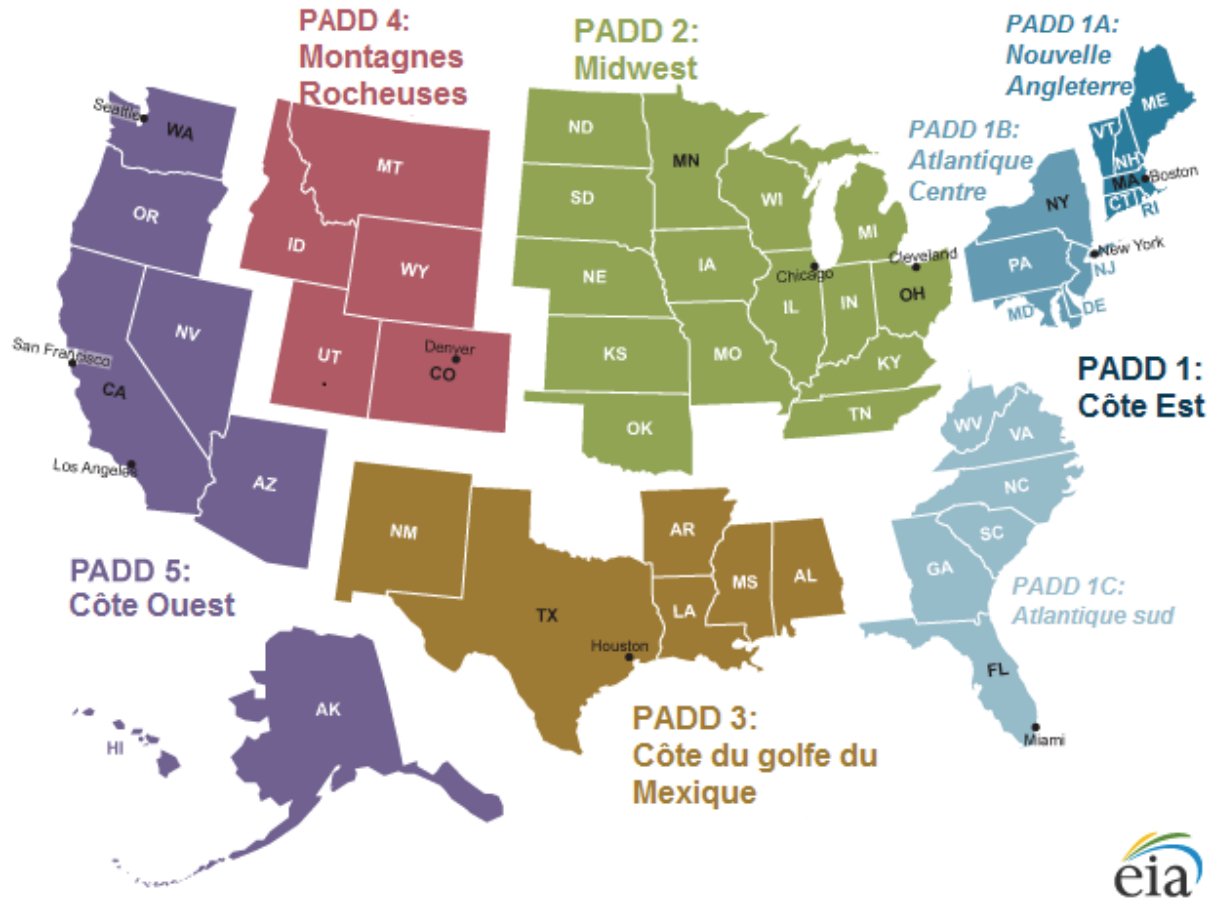
Les exportations de condensat traité sont classées parmi les statistiques de l'EIA dans les huiles non finies (lorsqu'elles sont classées à l'aide du code 2710 du SH dans les données d'exportation du recensement) ou le pétrole brut (lorsqu'elles sont classées à l'aide du code 2709 du SH dans les données d'exportation du recensement). Il est possible d'obtenir des renseignements additionnels sur les condensats traités sur le site de [l'U.S. Department of Commerce Bureau of Industry and Security](#).

### **4.1.3 Remarques additionnelles sur les données concernant le pétrole**

Les données de l'EIA sur le pétrole sont déclarées régionalement par la Petroleum Administration for Defense District (PADD). Vous trouverez une description des PADD sur la carte ci-dessous.



## PADD - Petroleum Administration for Defense Districts



Les PADD de 1 à 5 comprennent les 50 États américains et le district de Columbia. Les îles Vierges américaines et Porto Rico font partie du PADD 6.

## **4.2 Energy Information Administration (EIA) des États-Unis – Gaz naturel**

Importation et exportation américaines de gaz naturel – [formulaire mensuel FE-746R](#) de l'Office of Fossil Energy, qui se trouve au sein du Natural Gas Regulatory Program du Department of Energy des États-Unis. Selon l'article 3 de la Loi sur le gaz naturel de 1938 modifiée, quiconque souhaite importer du gaz naturel d'un pays étranger ou en exporter vers un pays étranger doit tout d'abord obtenir une autorisation du Department of Energy. Parmi les données recueillies mensuellement, il y a le nom de l'importateur ou exportateur, le pays d'origine ou de destination, le point d'entrée ou de sortie international, le nom du fournisseur, le volume, le prix, les transporteurs, les marchés géographiques américains servis, ainsi que la durée du contrat d'approvisionnement.

Remarque : Parce que le pipeline Alliance achemine du gaz naturel humide du Canada vers les États-Unis, l'EIA évalue le gaz sec en soustrayant les liquides de gaz naturel (LGN) de l'usine de traitement Aux Sables, en Illinois, qui traite le gaz naturel d'Alliance.

## **4.3 Energy Information Administration (EIA) des États-Unis – Électricité**

Parmi les sources de données sur l'électricité, il y a l'Office national de l'énergie (ONE) au Canada, le formulaire [No. 714 - Annual Electric Balancing Authority Area and Planning Area Report](#) de la Federal Energy Regulatory Commission; le California Independent System Operator; ainsi que la California Energy Commission.

Afin d'évaluer le commerce d'électricité avec le Mexique entre 2001 et 2012, l'EIA a utilisé des données du California Independent System Operator, ainsi qu'une valeur modélisée de manière indépendante pour le Texas. Pour 2013-2014, l'EIA a revu son approche concernant l'estimation du commerce d'électricité avec le Mexique, en se servant de données du FERC-714 et de la California Energy Commission.

## **4.4 Census Bureau des États-Unis**

Le programme des statistiques sur le commerce international du Census Bureau se sert de renseignements compilés à l'aide de formulaires automatisés et de rapports transmis initialement à la Customs and Border Protection des États-Unis ou, dans certains cas, directement au Census Bureau, pour presque toutes les expéditions quittant (exportations) les États-Unis ou y entrant (importations). Les exportations vers le Canada sont compilées à l'aide des données d'importation du Canada. Il est possible de consulter le « Guide to Foreign Trade Statistics » depuis le site Web du Census Bureau. Ce guide propose des renseignements plus détaillés : [www.census.gov/foreign-trade/guide/sec2.html#source](http://www.census.gov/foreign-trade/guide/sec2.html#source).

### **4.4.1 Population, sources de données, classification des produits et mois statistique**

#### **Population**

Les statistiques d'importation et d'exportation américaines officielles reflètent les expéditions gouvernementales et autres de marchandises entre les pays étrangers et le territoire douanier américain (les 50 États, le district de Columbia, Porto Rico), les zones franches américaines, ainsi que les îles Vierges américaines, qu'une transaction commerciale ait eu lieu ou non. Dans l'ensemble, les statistiques tiennent compte du mouvement physique des marchandises entre les États-Unis et des pays étrangers.

- Parmi les importations de marchandises, il y a les produits d'origine étrangère, ainsi que les produits d'origine nationale qui reviennent aux États-Unis sans que des changements soient apportés à leur condition et après qu'ils aient été traités et/ou assemblés dans d'autres pays. Les données sur les biens américains retournés pour des produits énergétiques sont publiées par le Census Bureau à l'aide du code 9801.00.1098 du SH, qui comprend aussi une vaste gamme d'autres biens. À des fins statistiques, les importations sont classées par type de transaction.
  - Les « importations générales » mesurent le total des marchandises qui arrivent physiquement de pays étrangers, que ces marchandises soient réservées à une consommation immédiate ou qu'elles soient entreposées en douane ou entrent dans des zones franches sous la garde des Douanes.
  - Les « importations aux fins de consommation » mesurent le total des marchandises qui ont été dédouanées par les Douanes, que ces marchandises soient réservées à une consommation immédiate ou qu'elles entrent après leur sortie d'entrepôts en douane sous la garde des Douanes ou de zones franches à des fins de consommation. Plusieurs pays ont recours au terme « importations spéciales » pour désigner les statistiques compilées sur cette base.
- Les exportations mesurent le mouvement physique total des marchandises qui quittent les États-Unis en direction de pays étrangers, que ces marchandises soient exportées depuis le territoire douanier des États-Unis ou depuis un entrepôt en douane des Douanes américaines ou d'une zone franche américaine.

#### **Source des données d'importation**

Les données publiées sur les importations américaines de marchandises sont compilées principalement à partir de données automatisées présentées dans le cadre de l'Automated Commercial Environment des Douanes américaines, ainsi que l'ancien système Automated Commercial System. Des données sont aussi compilées depuis les formulaires résumant l'entrée des importations, les formulaires de sortie d'entrepôt et les documents de zones franches qui doivent, en vertu de la loi, être présentés à la Customs and Border Protection des États-Unis. Les données d'importation d'électricité et de gaz naturel du Canada sont obtenues depuis des sources canadiennes.

#### **Source des données d'exportation**

Les données sur les exportations américaines de marchandises des États-Unis vers tous les pays, à l'exception du Canada, sont compilées à l'aide de l'EEL (Electronic Export Information) transmise par la partie américaine principale visée (USPPI) ou son agent, au moyen du système AES (Automated Export System). Chaque EEL représente une expédition d'au moins un type de marchandises d'un exportateur à un importateur étranger au moyen d'un seul transporteur. En vertu du chapitre 9, titre 13 de l'United States Code, la présentation de l'EEL est obligatoire. Les exportateurs ou leurs agents admissibles présentent les données de l'EEL par voie automatisée directement au Census Bureau.

Les États-Unis substituent les statistiques d'importation canadiennes aux données d'exportation américaines vers le Canada, conformément à un protocole d'entente (PE) signé en 1987 par le Census Bureau, la Customs and Border Protection des États-Unis, Douanes Canada et Statistique Canada. Dans le même ordre d'idées, en vertu de ce PE, le Canada substitue les statistiques d'importation américaines aux exportations canadiennes aux États-Unis. Cet échange de données ne comprend que les exportations américaines destinées au Canada et ne vise pas les expéditions destinées à des pays tiers qui passent par le Canada ou les envois de certains céréales et oléagineux au

Canada à des fins de stockage avant l'exportation vers un pays tiers. Ces expéditions sont déclarées à l'aide d'EEI et sont compilées à partir de celles-ci. Les expéditions subventionnées par l'État dans le cadre du programme d'aide militaire du département de la Défense qui sont transportées par cargo classique de ce département sont déclarées directement par ce département au Census Bureau.

### **Classification des produits**

La classification des produits dans les statistiques de commerce étranger du Census Bureau se sert du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) créé par l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Les produits importés sont classés en fonction de l'Harmonized Tariff Schedule des États-Unis ([www.usitc.gov/tata/hts/bychapter/index.htm](http://www.usitc.gov/tata/hts/bychapter/index.htm)), tandis que les produits exportés sont classés en fonction de codes à l'Annexe B ([www.census.gov/foreign-trade/schedules/b/index.html](http://www.census.gov/foreign-trade/schedules/b/index.html)).

### **Mois statistique**

Le mois d'importation est le mois lors duquel la Customs and Border Protection des États-Unis remet la marchandise à l'importateur.

Le mois d'exportation se fonde sur la date à laquelle la marchandise quitte les États-Unis. (Pour les expéditions par navire ou avion, c'est la date à laquelle le transporteur quitte ou a l'autorisation de quitter le port d'exportation.)

## **4.4.2 Statistiques sur les importations et les exportations d'énergie**

### **Annexe B**

Au départ, les statistiques d'exportation sont recueillies et compilées pour environ 9 000 catégories de marchandises dans l'[annexe B, Statistical Classification of Domestic and Foreign Commodities Exported from the United States](#). L'annexe B est une publication du Census Bureau qui se fonde sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH).

### ***Harmonized Tariff Schedule of the United States Annotated for Statistical Reporting Purposes***

Au départ, les statistiques d'importation sont recueillies et compilées en fonction d'environ 18 000 classes de marchandises dans l'[Harmonized Tariff Schedule of the United States Annotated for Statistical Reporting Purposes \(HTSUSA\)](#), une publication officielle de l'International Trade Commission des États-Unis. C'est la version des importations américaines du Système harmonisé.

Les États-Unis et le Canada compilent leurs statistiques sur le commerce de marchandises à l'aide du Système harmonisé. Cependant, ils disposent de différentes annotations au-delà des codes de base à six chiffres.

### ***Standard International Trade Classification (SITC – documents statistiques des Nations Unies, série M, n° 34/rév. 4)***

Le [SITC](#) est une classification statistique des marchandises faisant partie du commerce extérieur conçue pour assurer le regroupement des marchandises requis à des fins d'analyse économique et faciliter la comparaison des données des marchandises par commerce à l'échelle internationale.

Le Système harmonisé et la révision 3 du SITC sont interreliés. La réorganisation des données d'importation et d'exportation déclarées du Système harmonisé qui sont intégrées au SITC propose une façon additionnelle de faire des comparaisons entre les États-Unis et ses partenaires commerciaux en ce qui a trait à la classification des marchandises et aux statistiques commerciales.

Certains rapports sur le commerce étranger présentent des classifications de la HTS et de l'annexe B qui sont résumées au moyen d'environ 3 000 codes du SITC à cinq chiffres.

Dans le cadre du SITC, par « Manufactured Goods », on entend tous les produits classés parmi les groupes 5 à 9.

Les biens fabriqués (Manufactured Goods) vont de pair avec les sections du SITC qui comprennent les produits chimiques et les produits connexes, non spécialement prévues (n.s.p.); les biens fabriqués qui sont principalement classés par matériel; la machinerie et l'équipement de transport; les divers articles fabriqués, n.s.p.; les marchandises et transactions qui ne sont pas classées parmi d'autres catégories.

### ***Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)***

Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) a remplacé le système Classification type des industries (CTI) américain. Ce système propose une façon uniforme d'assurer une analyse économique à l'échelle des trois partenaires visés par l'Accord de libre-échange nord-américain, soit le Canada, le Mexique et les États-Unis.

Le SCIAN se fonde sur un cadre conceptuel axé sur la production ou l'approvisionnement dans lequel les établissements sont regroupés pour former des industries, en fonction de la similitude des processus servant à produire des biens ou des services. Un système de classification des industries axé sur la production permet aux organisations de la statistique des trois pays de produire de l'information sur les entrées et les sorties, le rendement industriel, la productivité, les coûts de main-d'œuvre par unité, l'emploi, ainsi que d'autres statistiques et changements structurels se produisant dans chacune des trois économies.

La structure du SCIAN est hiérarchique. Ce système de codage à six chiffres sert à déterminer les industries particulières, ainsi que leur placement dans la structure hiérarchique du système de classification. Les deux premiers chiffres du code représentent le secteur qui désigne des catégories générales d'activités économiques. Le troisième chiffre désigne le sous-secteur, tandis que le quatrième représente le groupe d'industrie. Le cinquième chiffre désigne l'industrie du SCIAN, puis le sixième désigne l'industrie nationale. Par industrie, on entend un regroupement d'activités économiques. Même si le système regroupe inévitablement le fruit des activités économiques faisant partie de la définition de l'industrie, ce n'est pas seulement un regroupement de produits.

Le SCIAN comporte 20 secteurs. On détermine et ajoute périodiquement de nouvelles industries, ce qui reflète les énormes changements apportés sur le plan technologique, ainsi que la croissance et la diversification des services constatés au cours des dernières décennies. Parmi les caractéristiques clés du SCIAN, il y a le secteur de l'information. Parmi certaines des nouvelles industries importantes créées dans ce secteur, il y a les suivantes : les fournisseurs de service Internet et les portails de recherche Web, ainsi que la publication et la diffusion Internet. Ce secteur comprend aussi le commerce électronique et les enchères sur le Web.

### ***Catégorie des marchandises d'utilisation finale***

Les classifications de la HTSUSA et de l'annexe B sont résumées au moyen de six principales catégories d'utilisation finale qui sont, à leur tour, subdivisées en environ 140 groupes généraux de marchandises. Ces catégories servent à élaborer des totaux en dollars ajustés par saison et constants. Le Bureau of Economic Analysis a défini le concept de demande relative à l'utilisation finale aux fins de la balance des paiements.

#### 4.4.3 Remarques additionnelles

##### Commerce américain avec Porto Rico et les possessions américaines

###### Source d'information

Les statistiques sur les expéditions des États-Unis vers Porto Rico et les îles Vierges, et sur les expéditions de Porto Rico vers les États-Unis sont compilées à partir des EEI transmises par l'UPPI ou son agent au moyen du système AES. Les statistiques sur les expéditions en provenance des îles Vierges américaines et d'autres possessions américaines vers les États-Unis sont compilées à l'aide de données automatisées présentées au moyen de l'Automated Commercial Environment des Douanes américaines et du système Automated Commercial System, ainsi que de documents d'importation remis aux agents des douanes. Les données sur les expéditions en provenance des États-Unis vers les autres possessions américaines, ainsi que les expéditions entre les possessions, ne sont pas compilées.

###### Couverture

Les statistiques sont publiées séparément en ce qui concerne les expéditions 1) entre les États-Unis et Porto Rico; 2) entre les États-Unis (incluant Porto Rico) et les îles Vierges américaines; 3) entre les autres possessions américaines et les États-Unis. Par possessions américaines, on entend les territoires apparaissant à l'annexe C, « Classification of Country and Territory Designations for U.S. Foreign Trade Statistics ».

[www.census.gov/foreign-trade/schedules/c/countrycode.html](http://www.census.gov/foreign-trade/schedules/c/countrycode.html)

Les discussions antérieures et les définitions concernant les statistiques d'exportation devraient être appliquées aux statistiques sur les expéditions des États-Unis vers Porto Rico et les îles Vierges américaines, et sur les expéditions de Porto Rico vers les États-Unis. En outre, les discussions antérieures et les définitions concernant les statistiques d'importation devraient être appliquées aux statistiques sur les expéditions des îles Vierges américaines et des autres possessions américaines vers les États-Unis.

Porto Rico est un district douanier au sein du territoire douanier des États-Unis. Ses données concernant le commerce avec les pays étrangers font partie des statistiques d'exportation et d'importation des États-Unis.

Les statistiques d'importation et d'exportation des États-Unis comprennent le commerce de marchandises entre les îles Vierges américaines et les pays étrangers, même si les îles Vierges américaines ne font pas officiellement partie du territoire douanier des États-Unis.

Les États-Unis ne compilent pas les données sur le commerce des autres possessions externes des États-Unis avec des pays étrangers.